

File Name: 902.pdf

UNESCO Region: EUROPE AND THE NORTH AMERICA

---

**SITE NAME:** Historic Centre of Sighisoara

**DATE OF INSCRIPTION:** 4<sup>th</sup> December 1999

**STATE PARTY:** Romania

**CRITERIA:** C (iii)(v)

**DECISION OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE:**

Excerpt from the Report of the 23<sup>rd</sup> Session of the World Heritage Committee

The Committee inscribed the site on the World Heritage List on the basis of criteria (iii) and (v):

Criterion (iii): Sighisoara is an outstanding testimony to the culture of the Transylvanian Saxons, a culture that is coming to a close after 850 years and will continue to exist only through its architectural and urban monuments.

Criterion (v): Sighisoara is an outstanding example of a small fortified city in the border region between the Latin-oriented culture of Central Europe and the Byzantine-Orthodox culture of south-eastern Europe. The apparently unstoppable process of emigration by the Saxons, the social stratum that had formed and upheld the cultural traditions of the region, threatens the survival of their architectural heritage as well.

The Observer of Germany recommended that the Government of Romania should inform the Committee through the World Heritage Centre of the approval of the new law on cultural heritage that has been submitted to Parliament. Approval of this law is foreseen in February 2000.

The Delegate of Hungary recalled that he had made a detailed statement on this nomination at the twenty-third extraordinary session of the Bureau.

**BRIEF DESCRIPTIONS**

Founded by German craftsmen and merchants, known as the Saxons of Transylvania, the historic centre of Sighisoara has preserved in an exemplary way the features of a small, fortified, medieval town, which played an important strategic and commercial role at the edges of central Europe for several centuries.

---

**1.b State, Province or Region:** Region of Mures

**1.d Exact location:** 46° 12' N, 29° 48' E

**ROUMANIE**  
**MINISTÈRE DE LA CULTURE**

---



World Heritage Centre  
Documentation Unit

Reg. N° 902 Date 29.6.98  
Copy N° 3

**LE CENTRE HISTORIQUE**  
**DE LA VILLE DE**  
**SIGHISOARA**

# **BORDEREAU**

- 1. IDENTIFICATION DU BIEN**
- 2. JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION**
- 3. DESCRIPTION**
- 4. GESTION**
- 5. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN**
- 6. SUIVI**
- 7. DOCUMENTATION**

## **1. LOCALISATION**

**a. Pays: ROUMANIE**

**b. Région : MUREȘ**

**c. Nom du bien: Centre historique SIGHIȘOARA**

Noms médiévaux :- Castrum Sex

- Schespurch

- Segusvar

- Schässburg

- Seghișore

**d) Localisation précise sur la carte et indication des coordonnées géographiques à la seconde près:**

- 46°13'04" de latitude Nord

- 24°47'32" de longitude Est

- quadrillage sur la carte: L - 35 - 62 - B

**e) Cartes et/ou plans indiquant les limites de la zone proposée pour inscription et celles de toute zone tampon**

- emplacement dans la région à l'échelle de 1/100 000

- municipalité de Sighișoara - plan de la zone historique protégée à l'échelle de 1/20 000

- centre historique Sighișoara – délimitation de la proposition pour la Liste du patrimoine mondial à l'échelle de 1/5000

**f) Surface du bien proposé pour inscription**

a) Surface de la zone proposée pour inclusion: 33 ha

b) Surface de la zone tampon (zone historique protégée Sighișoara): 145

ha

c) Surface de l'intérieur: 1125 ha

### Délimitation de la zone dans la ville :

La zone proposée pour inscription comprend le site historique issu du développement de l'habitat médiéval en relation organique avec les formes de relief. La délimitation sur les flancs Ouest, Nord et Est correspond aux limites naturelles de la Colline de la Cité le long des voies de circulation historiques; la limite du flanc Sud est déterminée par l'extension de la première étape de la Ville Basse comprise à l'Ouest et à l'Est entre deux murailles d'enceinte aujourd'hui disparues et délimitée au Sud par l'ancien tracé du ruisseau Saeş.

La zone est délimitée par les rues suivantes:

N - O : Rue Anton Pann jusqu'au carrefour avec la rue Ilarie Chendi (le point "Vârtej") "

N - E : Rue du Moulin (no. 1 - 29)

S-E Place Hermann Oberth (lat. E : no. 1 - 7, 8 - 15, lat. S: no. 16-34 et lat. NO no. 35-48)

Rue 1 Decembrie no. 1 - 15 et no. 2 - 10

S - : Rue Ilarie Chendi no. 1-5 et no. 2-104

## **2. JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION**

### **a. Déclaration de valeur**

Le centre historique de Sighişoara est formé par la Citadelle – un site fortifié situé sur la colline aux versants assez abrupts qui dominant la Vallée de la Târnava et la Ville Basse – située à son pied. Cet aspect confère au site une *configuration urbaine très particulière* dérivant de l'adaptation de l'habitat aux formes de relief.

La proposition d'inscription concerne le site dans son entier à savoir la

Colline de la Cité – y compris le cimetière de l’Eglise de la Colline, ainsi que les jardins adjacents aux propriétés situées au pied de la colline et à la zone de la Ville Basse qui correspond aux limites historiques initiales de l’habitat médiéval dû à la population saxonne ayant colonisé la région au XIII<sup>e</sup> siècle.

La relation organique qui s’établit entre l’habitat humain et le cadre naturel s’exprime par la *silhouette singulière d’un pittoresque tout à fait particulier* du bord de la rivière Târnavă Mare.

Durant toute l’histoire de la ville, le noyau historique a été le centre de gravité de l’habitat qui s’est développé autour de la Ville Basse.

Encore habité de nos jours, le centre historique Sighișoara est *le site urbain médiéval le plus représentatif de Transylvanie* puisque, à l’instar des autres villes historiques roumaines, le centre historique Sighișoara a gardé presque inaltérée l’organisation de l’espace urbain (réseau de rues, parcellaire) ainsi que la qualité architecturale des constructions qui le composent.

Le site est caractérisé par une grande densité de bâtiments à valeur de monument historique constituant des *ensembles expressifs* par la diversité relative de la typologie.

La disposition des tracés et des espaces urbains adaptés au relief crée, par leur succession, des effets de surprise d’un *pittoresque particulier*.

Puisque la plupart des Saxons a quitté la Transylvanie, le centre historique Sighișoara, habitat saxon le mieux conservé de Transylvanie, représente *un témoin de ce type de culture* originaire d’Europe Centrale et Orientale.

### **b. Analyse comparative des biens similaires**

Par rapport à d’autres centres urbains médiévaux, le Centre historique Sighișoara a des caractéristiques planimétriques et plastiques lui conférant une spécificité de composition et une valeur historique et artistique hors du commun.

Le développement économique lent de la localité, par rapport à d’autres centres, explique le nombre réduit de modifications urbaines récentes ce qui fait que le centre historique est très bien conservé.

La structure du réseau de rues et la texture du parcellaire reflètent fidèlement l'évolution historique.

Les implantations du XIX<sup>e</sup> siècle sont ponctuelles et intégrées dans la silhouette et les styles des bâtiments médiévaux de la ville, avec pour seule exception: la Mairie actuelle. Dans la zone proposée, les interventions nouvelles du XX<sup>e</sup> siècle sont mineures, à l'exception de la rue du Moulin de la Ville Basse dont le front Sud a été entièrement démoli en vue de la construction de nouveaux bâtiments, partiellement réalisés (dans la zone tampon).

Presque toutes les villes médiévales de Transylvanie se sont développées dans des zones à relief plat – plateaux et vallées de rivières – ce qui a permis un développement extensif de type radial.

L'adaptation de Sighișoara à la configuration spécifique du relief a mené à une variété du système parcellaire et à la structuration planimétrique des espaces urbains et de la typologie des constructions (Place Hermann Oberth).

La spécificité de la composition consiste à en marquer clairement les axes majeurs et à doser les accents volumétriques.

L'expressivité particulière de la composition urbaine dérive de la combinaison de deux caractéristiques d'urbanisme. A part la structure urbaine d'origine (réseau de rues, parcellaire), le centre historique Sighișoara préserve intact le fonds de construction médiéval: ensembles d'habitations dues aux périodes historiques - XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, bâtiments publics représentatifs et enceinte – murailles et tours.

Ces fortifications ont été préservées en proportion de 90 % comparé à d'autres centres urbains médiévaux de Transylvanie: Sibiu, Brașov, Cluj – qui ne conservent que partiellement la structure des fortifications médiévales d'origine (Sibiu à peu près 30 %, Brașov 45 %, Cluj 15%).

Toutes ces caractéristiques définissent la valeur intrinsèque particulière du Centre historique Sighișoara, ce qui fait que Sighișoara est la première ville historique de Roumanie pour laquelle ont été rédigées les études nécessaires pour le Plan d'Urbanisme de la zone historique réservée et qui bénéficie actuellement

d'un Règlement d'intervention différencié selon les caractéristiques des sous-zones de la Zone de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU) de Sighișoara.

### **c. Authenticité, intégrité**

Les interventions modernes dans la zone proposée ont été très réduites, ce qui répond au critère d'authenticité. Il s'agit autant des interventions dans la conception de la composition urbaine, de la typologie des constructions qui la composent, du maintien des matériaux et des techniques d'origine – demeurés intacts pour la plupart des bâtiments, que de la relation avec l'environnement développée dans un lien organique avec le noyau historique.

La composition urbaine clairement marquée est maintenue dans tous les éléments qui définissent la structure urbaine médiévale. A l'exception des implantations du XIX<sup>e</sup> siècle, le parcellaire conserve la forme du parcellaire médiéval. La forme d'occupation du terrain et le réseau de rues sont demeurés intacts. L'aspect des fronts des espaces urbains est typique par la disposition des maisons d'artisans appartenant au XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles - de longues rangées, serrées qui créent une impression d'ordre général – et garde toutefois le caractère pittoresque dû aux conditions spécifiques de relief.

La grande densité de monuments d'architecture: les bâtiments publics, les habitations qui forment l'ensemble, ainsi que les fortifications conservées en proportion de 90 % confèrent à la zone l'aspect d'un ensemble cristallisé, unique pour sa valeur historique.

Les deux églises gothiques, à l'exception de certaines modifications des voûtes, ont gardé la substance d'origine ainsi que la conception spatiale spécifique au gothique.

Les habitations - maisons d'artisans - ont gardé la typologie planimétrique, la substance d'origine ainsi que la structure initiale: système de voûtes, accès. Après 1950, de nouvelles utilités ont été introduites ce qui a engendré des changements de fonctionnalités et des adaptations des intérieurs et des annexes afin de répondre aux nouvelles demandes de logement. En général, ces



changements ont un caractère réversible.

Grâce à la position de la ville, une grande partie des fortifications est demeurée intacte. Les différentes transformations historiques ont fait que des 14 tours initiales il en reste 9, qui, inutilisées, conservent aspect et matériaux de construction d'origine, différenciés selon les étapes, ainsi que la technique d'exécution.

Les modifications et les additions imposées par l'habitation continue ont été réalisées avec les mêmes matériaux et techniques, maçonnerie en pierre ou en brique crépis et peints et couvertures hautes en tuile respectant le modèle et la mise en oeuvre traditionnels. Les murs à parement incliné des rez-de-chaussée de nombreuses maisons sont spécifiques uniquement à Sighișoara et reflètent l'authenticité de la conception constructive.

La conservation de l'authenticité des espaces urbains a été assurée par l'utilisation du revêtement de rues traditionnel en pavés ou en pierre cassée, avec rigole au milieu.

Les prévisions du règlement d'intervention permettent uniquement des interventions minimales dans la zone, par exemple les travaux d'assainissement et de réhabilitation fonctionnelle, sans modification des aspects requis par le maintien de l'authenticité.

#### **d. Critères utilisés pour la proposition d'inscription**

Le centre historique Sighișoara a été proposé pour être introduit sur la Liste du Patrimoine Mondial en considérant qu'il remplit les conditions ii, iii, iv, v, ch. 24 des "Orientations".

**II.** La vieille ville Sighișoara est un site représentatif pour la civilisation allemande des colons saxons de Transylvanie. Elle s'exprime par une manière de construire qui a eu une influence considérable pendant tout le Moyen Âge sur le développement ultérieur des villes de Transylvanie, sur le type d'habitat urbain ainsi que sur l'architecture traditionnelle.

**III.** La texture et la structure planimétrique et spatiale ainsi que les

nombreux monuments d'une valeur incontestable, confèrent à cet ensemble, développé dans une symbiose organique avec le paysage, la valeur d'un accomplissement exceptionnel.

IV. La ville constitue l'un des types les plus représentatifs pour la structure médiévale spécifique d'un site urbain de petites dimensions ayant un ensemble architectural homogène, et disposant toutefois d'une position géographique unique.

V. Elle constitue l'exemple le mieux conservé parmi toutes les villes de Transylvanie, un témoignage de ce qui est caractéristique de la tradition constructive des colons saxons du Moyen Âge, tradition exprimée dans la conservation des styles architecturaux, des procédés de construction, de la forme de l'habitat urbain, maintenus jusqu'à nos jours.

Tout cela prouve que Sighișoara est un site représentatif pour la civilisation allemande médiévale et moderne de Transylvanie, menacée par les mutations sociales et culturelles survenues durant les dernières décennies suite à l'exil massif de la minorité allemande.

### **3. DESCRIPTION**

#### **a. Description du site**

La ville de Sighișoara se trouve au Sud du département de Mureș, dans le paysage d'une beauté surprenante du Plateau des Târnaves, au confluent du ruisseau Saeș et de la rivière Târnavă Mare – une position géographique caractérisée par une dépression triangulaire, limitée au Nord par le versant gauche de la vallée de la Târnavă Mare, à l'Ouest par le versant droite du ruisseau Saeș; à l'Est et au Sud par les versants d'une vallée étroite (à présent la rue Ilarie Chendi) et par l'ancien cours du ruisseau Saeș.

Le vieux site utilise stratégiquement l'éperon isolé, haut de 425 m, de l'intérieur du triangle – dénommé la Colline de la Cité.

La ville est reliée à la région environnante par des voies ferrées et

routières qui créent des connections majeures avec le reste du pays (la ligne principale de chemins de fer - Nord - Sud - Bucarest - Braşov - Cluj et la route nationale 13 qui se superpose à la E 60 et à la route nationale 14 - Sighişoara, Sibiu - Alba Iulia). Sighişoara se trouve à 120 km de Braşov, à 40 km de Mediaş et à 95 km de Sibiu, les villes les plus importantes de la région, des centres historiques dès le Moyen Âge.

Une caractéristique importante de la ville est la séparation prononcée de ses deux composantes: la Citadelle et la Ville Basse – séparation accentuée par la différence de niveau et les plantations d'arbres recouvrant la Colline de la Cité.

La Citadelle est constituée d'un site médiéval, entouré de fortifications et dominé par l'ancienne église gothique élevée sur le point le plus haut de la colline.

Au pied de la colline de la Cité se déroule la Ville Basse avec des quartiers anciens et nouveaux, sur les deux rives de la Târnava et sur les vallées créées par les collines avoisinantes. Les deux zones forment une unité organique/indissociable et se sont développées parallèlement, avec des fonctions complémentaires. La Ville Basse, agrandie par des additions successives, était protégée par des fortifications à portes.

Elles ont disparu à l'époque moderne suite à la déviation du ruisseau Saeş et à l'extension des quartiers habitables.

Le centre historique dont la délimitation correspond au noyau d'origine du site, conserve intégralement la structure d'urbanisme d'origine qui date, dans la Citadelle, du XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècle (XIV-XV pour la Ville Basse).

Les deux parties de la Ville ont des caractéristiques de composition communes, qui marquent leur unité, notamment l'axe principal – qui comprend également une place, point d'intersection d'une ou plusieurs directions transversales.

Dans la Ville Basse l'axe était formé de l'actuelle rue 1 Decembrie (Baiergasse), la place du marché (Marktplaz) et la rue Ilarie Chendi (Hüllegasse); dans la Cité, par la rue de l'Ecole, la Place de la Cité et la rue du Bastion. La connexion entre les deux axes, formée par la rue de la Tour et par la rue qui

rattache la Place du Musée et la Place de la Cité, a une importance de composition majeure. Cette structure de composition est marquée dans l'espace par la disposition des accents volumétriques (la Tour de l'Horloge – la Tour des Tailleurs sur une direction N-S, dont la Place de la Cité est le point nodal).

L'Eglise de la colline située sur la colline de l'Ecole – représente un dernier accent – la dominante de l'ensemble. L'accès se faisait par un escalier couvert en bois (L'Escalier des écoliers ) qui date de 1666 – et par l'extrémité de la rue de l'Ecole.

Le réseau de rues de la Citadelle date du XIV<sup>e</sup> siècle. Il est formé de 3 - 4 rues longitudinales presque parallèles et de plusieurs passages transversaux. La Place de la Cité est carrée (40 x 40 m) et représente l'élément central de la composition, traversé en sens longitudinal par une rue plus large, la rue de l'Ecole – qui relie la place à l'élément dominant de la Citadelle et un axe transversal, bien marqué, qui reliait la place aux deux portes principales: la Tour de l'Horloge et l'entrée qui se trouve sous la Tour des Tailleurs .

La Place du Musée (photo D21) doit sa forme actuelle à la démolition en 1894 de 3 maisons collées à L'Eglise du Monastère .

Près de la rue de la Tour, la communication avec la Citadelle se fait par des rues pittoresques et étroites et par des passages à escaliers qui assurent actuellement l'accès piéton (photos B16, B17).

L'accès carrossable dans la Citadelle se fait à l'époque moderne sous la Tour des Tailleurs - à partir du côté ~~ouest~~ de la muraille. Actuellement la Citadelle est entourée d'un anneau carrossable de circulation formé par les rues Anton Pann, du Moulin, Hermann Oberth, et Ilarie Chendi).

A la base de la Citadelle, en relation avec la rue de la Tour de l'Horloge qui marque l'accès principal du Sud-est, s'étend l'ancienne place du marché, aujourd'hui le centre commercial de la ville. Tangente à cette place l'artère principale de la ville assure le transit entre le quartier est et le quartier ouest.

Le centre historique présente 3 types de structures parcellaires:

a) - un parcellaire irrégulier - à l'Est de la Citadelle

b) – des parcelles relativement égales, longues et ayant un côté étroit vers la rue sur les rues de l'Ecole, des Menuisiers, du Bastion et dans la Place de la Cité.

Ces différences indiquent les différentes phases dans le développement du site. Les dimensions réduites des parcelles caractérisent l'absence d'espace à l'intérieur de la citadelle.

c) Dans la Ville Basse, il y a un autre type de parcellaire – qui crée des rangées de parcelles plus grandes conformément à une conception unitaire, avec des parcelles adaptées au cours sinueux du tracé initial du ruisseau Saeş.

Ce type de parcellaire est caractéristique du “village au long de la route” qui existe aussi dans d'autres zones de l'Europe Centrale.

Le type d'occupation des parcelles est déterminé par la surface habitable limitée de la Citadelle. Les maisons, pour la plupart des maisons d'artisans, s'enchaînent les unes après les autres, à la limite vers la rue de la parcelle et ont en général deux niveaux.

Dans la Citadelle dans la zones sud-ouest de la colline la densité est plus réduite. Sur les parcelles de la rue des Menuisiers et de la rue du Bastion, les façades principales des habitations sont orientées vers l'Est, ce qui fait que dans la partie opposée il y a *les fonds des parcelles* en général et des constructions annexes de plein-pied.

En même temps que ce type d'occupation “mono-orientée”, dans les rues de la partie nord-est apparaissent des fronts du même type (annexe II e).

Dans la Ville Basse les parcelles adjacentes au côté ouest de la place sont occupées intégralement par des constructions adaptées à la forme de relief, qui ont un rez-de-chaussée et deux niveaux vers la place et un niveau vers la ruelle de la Cité. L'aspect des fronts est de régime fermé.

Le long de l'artère principale de la ville et autour de la Place Hermann Oberth, l'aspect des fronts est dû aux bâtiments à 2-3 niveaux construits pour la plupart au XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. La plupart des bâtiments de la Place ont au rez-de-chaussée des espaces commerciaux. L'architecture des maisons est caractérisée par

la simplicité des formes, par les toits relativement hauts, recouverts de tuiles, par le traitement des façades en différentes couleurs, par évasement vers l'extérieur des murs du rez-de-chaussée, ce qui est spécifique à Sighișoara.

Sur le côté Sud du front de la place apparaissent des bâtiments du XIX<sup>e</sup> siècle dont l'architecture d'inspiration romantique s'intègre à la zone (photo B3).

### Les fortifications

La ville développée au Moyen Âge a eu, à part son rôle commercial lié à son emplacement au carrefour de grandes voies commerciales, un rôle militaire important, dû à sa position stratégique.

Le petit site initial développé sur le plateau de la colline a été fortifié par une muraille de 930 m qui entoure la colline sur le pourtour de ses deux plateaux et avec 14 tours de défense dont il en reste 9. La muraille date du XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle et préserve les traces des différentes étapes de construction dues aux changements survenus dans la technique militaire. La portion la mieux préservée, d'une hauteur de 8-10 m, est située à l'Ouest de la Citadelle, entre la Tour des Cordiers et la Tour des Bouchers.

Les tours ont été construites et protégées par les corporations d'artisans.

Les tours les plus représentatives, préservées jusqu'à nos jours sont:

- *La Tour des Etameurs (Zinngiesserturm)* haute de 25 m a une position dominante sur la Ville Basse. La partie supérieure est due à des constructions plus tardives.

La base est rectangulaire, les deux étages sont sur un plan pentagonal, et le dernier étage est octogonal, en console. Le toit haut en tuiles et les irrégularités de plan font que la volumétrie est d'une forte expressivité dans le contexte de la silhouette générale de la Citadelle. Le plâtre d'origine garde de nombreuses traces de balles tirées lors des combats de 1704. Au niveau de cette tour se trouve un bastion du XVI<sup>e</sup> siècle rempli de terre (photo C11, C12; annexe IV c).

- *La Tour des Tanneurs (Ledererturm)* est située sur le côté Sud de l'enceinte fortifiée, adossée à l'intérieur de celle-ci. Elle a un plan carré et une apparence modeste et est, actuellement rattaché à une habitation (rez-de-chaussée +

étage).

- *La Tour des Cordiers (Seilerturm)* a un plan carré; elle est située à proximité de l'Eglise de la Colline. La muraille la mieux conservée est celle qui se trouve entre cette tour et la Tour des Bouchers (photo D39).

- *La Tour des Bouchers (Fleischerturm)* a un plan hexagonal surélevé de deux niveaux, adossé à l'extérieur de l'enceinte et n'a pas été affectée par l'incendie de 1676 (photo C15, annexe IV i).

-*La Tour des Pelletiers (Kürschnerturm)*, reconstruite après l'incendie, a un plan rectangulaire et 4 niveaux pourvus de bretèches et de mâchicoulis destinés à projeter de l'huile bouillante sur les assaillants (photo C15, C16; annexe IV h).

Entre la Tour des Bouchers et la Tour des Pelletiers se trouve une sortie secondaire de la fortification.

-*La Tour des Tailleurs (Schneiderturm)*, construite sur un plan rectangulaire, en maçonnerie en moellons de pierre au rez-de-chaussée et percée de deux galeries voûtées qui se fermaient par des herses (photo ). L'étage plâtré a des mâchicoulis à huile (*Pechnasen*) photo C7 (annexe IV g) .

-*La Tour des Bottiers (Schusterturm)* sur un plan hexagonal marque l'extrémité Nord de la muraille de la Citadelle. La forme actuelle est le résultat de sa reconstruction après l'incendie de 1676 (photo C13, C14) (annexe IV d).

*La Tour des Forgerons* sur un plan rectangulaire a été construite en 1631 à la place de l'ancienne tour des Barbiers. L'apparence générale est celle d'un volume très massif (photo C13; annexe IV e).

-*La Tour de l'Horloge* (l'ancienne Mairie) qui marque la porte principale de la Citadelle est la tour la plus haute et la plus imposante. Le symbole de l'autorité publique est exprimé par les 4 tourelles de coin du toit, les signes de l'autonomie de juridiction de la ville et par l'horloge qu'elle comporte (photo C1 - C6; annexe IV b). Avant 1556, la tour abritait le Conseil de la Ville. Elle a été reconstruite après l'incendie de 1676. La Tour de l'Horloge a une hauteur de 64 m et domine les trois places voisines: la Place Hermann Oberth, la Place du Musée et la Place de la Cité.

et domine les trois places voisines: la Place Hermann Oberth, la Place du Musée et la Place de la Cité.

### Bâtiments publics

La Citadelle conserve deux monuments gothiques: l'Eglise de la colline et l'Eglise du Monastère et les ruines d'une petite chapelle gothique du XIV<sup>e</sup> siècle

L'Eglise de la colline, l'Eglise St. Nicolas, est le monument d'architecture le plus important de la ville, représentatif du style gothique de Transylvanie. Elle est située au sommet de la colline de l'Ecole et a une position dominante sur les environs. La construction menée par étapes, au XIV<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles, appartient au type d'église-halle ("Hallenkirche") et a 3 travées de hauteur égale, recouvertes d'une voûte gothique réticulée. Le chœur a deux travées et une abside polygonale à cinq côtés.

La tour Ouest a une position désaxée et date de la première période. Son rôle initial était de protection (photo D3). La décoration en pierre de la façade, les encadrements de fenêtres, les portails, les contreforts ornés de baldaquins et de figures sculptées – reflètent les influences stylistiques de l'époque – proviennent d'Europe centrale. (photos D4, D5, D6).

Ce monument abrite un ensemble remarquable de peintures murales (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles), (photos D7, D8), une série représentative de monuments funéraires (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), des pièces de mobilier médiéval (XV<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles) ainsi qu'un autel polyptyque gothique.

A proximité de l'église, le cimetière, situé sur le côté Nord-Ouest de la colline, préserve les aménagements du siècle passé et c'est là que sont enterrés les notables de la ville.

L'Eglise du Monastère, l'Eglise de la Vierge Marie se trouve à proximité de la Tour de l'Horloge (photo D9). C'est le deuxième monument gothique de la ville par son importance. Il date de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et était collé au monastère dominicain situé à l'extrémité Est du plateau et démolit en 1886. La construction est de type halle, la nef a 3 travées séparées par des piles de section carrée (reconstruites). Les voûtes de la nef, détruite lors de l'incendie de



l'église un caractère monumental. Les façades dénuées d'ornements sont rythmées de fenêtres à encadrements gothiques. L'église préserve un autel baroque de 1680 et une collection de tapis orientaux (photo D9; annexe IV a).

Les ruines de l'ancienne église gothique – la première église paroissiale du site, se trouvent à gauche du portail de l'escalier en bois, sur la ruelle perpendiculaire à la rue de l'Ecole. A présent il ne reste que les ruines de la maçonnerie extérieure en pierre et quelques contreforts (photo D34).

L'Eglise Romane Catholique construite en 1894 se trouve au Nord du plateau, là où se trouvait la Tour des Serruriers le bastion des Bottiers et l'Eglise du Couvent des Franciscains.

Construite dans un style éclectique, caractéristique de l'époque, sa silhouette rappelle les volumes initiaux des anciens bâtiments (photo A1).

#### Autres bâtiments publics

A proximité de l'Eglise de la Colline se trouve le bâtiment de la première école de la ville (1619), ainsi que le bâtiment néogothique du lycée (1901) construit sur l'emplacement de l'ancienne école, selon les plans de l'architecte Gottfried Orendi.

Le volume et la hauteur du nouveau bâtiment réduit l'effet dominant de l'église (photo D1).

Au pied de la Colline de la Cité, près des ruines de l'église gothique, se trouve le bâtiment néogothique de la maison paroissiale évangélique (1846). Le bâtiment représente une interprétation monumentale de type de maison rurale, la façade courte vers la rue et un fronton trapézoïdal, avec accès de la cour (photo D2).

Entre 1886 et 1888, sur l'emplacement de l'ancien monastère dominicain, de l'ensemble du couvent dominicain et de la Tour des Tonneliers, a eu lieu la construction du bâtiment de grandes dimensions de la Mairie du *comitat* Târnava Mare. Ce bâtiment en style éclectique, même s'il remplaçait un volumétrie architecturale d'une forte massivité, représente une intervention et un accent trop fort pour l'équilibre et l'harmonie médiévale de la Citadelle.

architecturale d'une forte massivité, représente une intervention et un accent trop fort pour l'équilibre et l'harmonie médiévale de la Citadelle. (photo A1).

En 1898, a eu lieu la construction à proximité de la Tour de l'Horloge, Alberthaus - un internat, et dans la *Marktplatz* a été construite la Gewerbevereinhaus. Les deux bâtiments sont construits en style néogothique et s'intègrent dans le style dominant médiéval, gothique et dans la composition de la silhouette de la Citadelle, soutenant les accents verticaux, rythmés des tours et des églises (photo B1, D11).

### Les habitations

Dans le centre historique, les bâtiments habités surtout par les artisans (et moins par les commerçants) offrent une diversité typologique accrue par l'inégalité des parcelles et par le relief du terrain. Les maisons en bois les plus anciennes attestées par les fouilles archéologiques dans l'actuelle Place du Musée et dans la Place de la Cité, dataient du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle et avaient un plan rectangulaire, la façade parallèle à la rue et une occupation de type rural de la parcelle. De tels lots irréguliers ont été inclus dans le plan de certains bâtiments en pierre du XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle en même temps que la trame de rues, conservée jusqu'à nos jours, était fixée.

La structure parcellaire a favorisé l'uniformisation des types de bâtiment, pour la plupart des maisons d'artisans, avec le rez-de-chaussée affecté à l'atelier, à la boutique, aux annexes spécifiques. Un facteur d'uniformisation de la typologie est le fait que dans la Ville Basse la plupart des maisons sont postérieures à l'incendie de 1676.

On distingue les types de maison suivants, qui correspondent à la succession des étapes historiques:

1. La tour d'habitation. Il en demeure un seul exemple, représenté par la partie Nord de la Maison Vénitienne de la Place du Musée. Les deux bâtiments sont aujourd'hui unis et ont un accès commun. (photos D22, D24).

2. Plan compact. Des maisons à 2-3 axes, la façade courte vers la rue, ayant un accès direct à la rue, par une étroite galerie voûtée. Les bâtiments se présentent comme une volumétrie compacte. Le sous-sol conserve généralement la

voûte -voûtes en berceau en pierre- et parfois les traces des anciens planchers en bois. Les niveaux supérieurs sont les espaces habitables; les ateliers du rez-de-chaussée on souvent des plafonds en bois ou des voûtes à lunettes en briques (rue des Etameurs 3, 5, 7, 9, rue du Musée 6, 9, rue Hermann Oberth 1, 2, la Maison au Cerf et la Maison Vlad Dracul, rue de l'Ecole 4, 8, 10) (photo D12, D22, D26, D31).

Ce type semble être le plus ancien et suppose l'absence initiale de l'accès carrossable directement par la rue ou l'existence d'un accès latéral dans la cour. Afin de suppléer cette absence, certaines maisons de la rue des Etameurs et de la rue de l'Ecole ont l'accès à la cave par la rue. De nombreuses maisons ont deux axes: celui du couloir et celui de l'habitation, construits sur des parcelles étroites, pour des raisons d'économie de terrain et de moyens matériels Elles ont des couloirs médians communs avec la maison voisine. Ces situations se rencontrent dans la Citadelle ainsi que dans la Ville Basse, rue du Moulin, rue de la Tour, Place Hermann Oberth, Place de la Cité 12, rue du Bastion 1. Les bâtiments ont 2-3 niveaux + cave. Ce type de bâtiment compact a deux variantes: une médiévale et une autre baroque du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. La variante baroque est caractérisée par 3 axes, l'entrée se fait directement par la rue mais dans un hall spacieux, rectangulaire, qui distribue les accès. Résidences des patriciens de la ville, ces bâtiments qui ont des voûtes baroques à tous les niveaux se situent dans la Place de la Cité et rue du Bastion (photo D16, D17, D19).

3. Maison à façade courte vers la rue, à 2 ou 3 axes, ayant un plan en "L" ou en "U", à galerie carrossable latérale ou médiane. Il s'agit du type dominant dans la Ville Basse. Elles datent surtout du XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, mais beaucoup d'entre elles gardent des caves, des murs et même des espaces voûtés, médiévaux du XV<sup>e</sup> siècle (rue de l'Ecole 5-7). On retrouve de nombreuses combinaisons et variantes dans la zone qui se trouve entre la Citadelle et la Place H. Oberth.

4. Les maisons simples à un axe, avec des pièces en enfilade et disposées sur des parcelles situées à l'extrémité Nord de la Colline de la Cité, rappellent les types ruraux (rue des Menuisiers et rue des Pelletiers). La plupart de ces bâtiments

ont un aspect austère, leur architecture est presque sans appartenance stylistique. Certaines maisons gardent les aménagements spécifiques aux métiers pratiqués par les propriétaires de jadis: rue des Pelletiers 35, rue du Monastère 4, rue des Menuisiers 24, rue des Etameurs 5-7. Dans la Ville Basse, sur des parcelles plus larges et dans la zone à prépondérance commerciale du site, on retrouve fréquemment 2 bâtiments: une habitation et une remise, atelier, boutique: rue du Moulin 1, 5, 9.

Parmi tous ces bâtiments on remarque particulièrement: la tour d'habitation, la Maison Vlad Dracul et la Maison au Cerf, la Maison Vénitienne (photos D22, D26), celles de la rue des Etameurs 2, 3, 4, de la rue de l'Ecole 13, 15, 8, 10, <sup>(photos D29,31)</sup> de la rue du Moulin 19 et les maisons du front Nord de la Place Hermann Oberth (photo B17).

Un type particulier, issu de l'adaptation de la fonction à la spécificité du relief est le groupe de maisons du côté ouest de la Place Hermann Oberth (no. 35-49 qui occupe tout le lot). Les niveaux habités s'organisent en fonction des 2 accès: l'un inférieur vers la place, où le bâtiment a 3-4 niveaux et l'autre au dernier niveau devenu rez-de-chaussée sur la ruelle de la Citadelle (photos B10, B29). L'architecture des bâtiments est caractérisée par le baroque simplifié caractéristique aux villes de Transylvanie, avec des accents décoratifs influencés par le classicisme naissant. Les irrégularités d'alignement, les différences de hauteur, l'authenticité des matériaux et des techniques d'exécution confèrent aux bâtiments une note pittoresque. Une note à part est constituée par la partie saillante du niveau du toit brisé, dans les anciennes maisons de commerçants où le grenier était utilisé pour le stockage (4 rue du Bastion, 9 et 24 rue des Menuisiers, 9 rue des Pelletiers) (photo D33, D36, D38)

### Espaces publics

#### a. Places

La Place Hermann Oberth, l'ancienne place du marché (*Marktplatz*) de plan triangulaire, se développe en pente vers la colline de la Cité.

Les maisons qui forment les fronts de la place créent des ensembles

unitaires, et les départs en pente offrent une perspective intéressante (photos B1, B3, B4, B6, B9, B12, B14, B17).

Après 1950, l'aménagement de la place en espace vert – le parc de la ville-, en a modifié de manière significative le caractère initial

La Place de la Cité (Burgplatz) l'ancien centre commercial et civique de la ville – a une forme carrée et est située au carrefour de 2 tracés de circulation principaux.

Le rapport entre les dimensions de la place et l'échelle des frontons confère à la place une grande harmonie et intimité. Les 5 rues qui se croisent ici offrent des points de perspective intéressants dans toutes les directions. Actuellement, la place est utilisée comme parking. ( D 13 , 15 , 16 . )

La Place du Musée située à côté de la Tour de l'Horloge est apparue à la suite de la démolition, en 1894, du groupe de maisons collées au côté Sud de l'Eglise du Monastère.

Ces espaces publics gardent l'aspect spécifique des places et des rues médiévales par l'utilisation du pavage en pierre tant pour les places que pour les passages piéton à degrés. Les rues de la citadelles sont pavées de moellons de pierre.. La route de ceinture carrossable qui entoure la Colline de la Cité est en asphalte -(photos A2, B27, B28, B2, D19, D27, D31, D37, D38, B4 , D30 ,D34 ,D35)

#### b) Les parcs

A part le parc aménagé dans la Place H. Oberth, les versants richement boisés de la Colline de la Cité, sont accessibles par des allées aménagées à degrés, qui font la liaison avec la Ville Basse tant du côté Sud (vers la rue Ilarie Chendi) que des côtés Nord et Est. Ils créent, avec le cimetière, une vaste zone verte.

Des lieux de repos, avec des perspectives intéressantes sur le paysage sont aménagés le long de ces zones vertes. Une promenade spécifique aux habitats saxons a été aménagée hors des murailles au XIX<sup>e</sup> siècle, sur la partie située entre la Tour des Bottiers et la Tour des Forgerons.

### Le cimetière

Le cimetière occupe la partie sud-ouest de la Colline de la Cité. Il s'étend sur toute la cime de la colline et descend sur 5 terrasses sur le versant Nord. La conception générale est celle d'une construction irrégulière (photos D40, D42).

L'allée principale pavée commence en face de l'église. Elle a une largeur d'à peu près 5 m et a 2 rigoles latérales. Les tombes, parallèles aux allées, sont ornées de pierres funéraires en forme de dalles rectangulaires: il y a très peu de cryptes creusées dans la pente de la colline.

Une rangée de pierres funéraires du XIX<sup>e</sup> siècle désaffectées et qui ont une ornementation de type baroque forment un front continu sur une portion de l'allée principale.

L'accès intermédiaire entre les terrasses se fait par de escaliers à degrés en bois ou en pierre.

Au bout de la première terrasse vers le Nord, se trouve le cimetière des héros de la Première Guerre Mondiale (photo D41).

Les monuments funéraires ont une décoration sobre. On remarque un groupe de la période 1817-1892 qui a une décoration en style néogothique et quelques monuments du début du XX<sup>e</sup> siècle en style sécession.

La végétation abondante comprend des d'arbres séculaires et décoratifs, la disposition en terrasse offre des points de perspective intéressants sur le paysage, tout ceci confère à cet ensemble de tombes une valeur en soi d'espace vert protégé, qui complète l'ensemble construit. (photos D40, D42)

### **b. Historique et développement**

Fondée au XIII<sup>e</sup> siècle par des colons allemands sur un territoire qui conserve des traces d'une habitation permanente dès le paléolithique, Sighișoara est mentionnée pour la première fois dans les documents en 1280 sous le nom de "Castrum Sex". Il y avait sur l'actuelle colline de la Cité un point fortifié utilisé par la population autochtone comme lieu de refuge. Après l'invasion des tatars en 1241, ce point sera entouré par des murailles et agrandi par des travaux de

fortifications plus amples. Au XIII<sup>e</sup> siècle est mentionné en 1298 le Monastère Dominicain. Les maisons les plus anciennes et les premières tours de protection datent de la même période.

En même temps est érigée la première église dans la Cité, l'Église de la Colline. Les fouilles archéologiques y ont fait apparaître la crypte d'une église romane qui pourrait être contemporaine avec la tour massive de l'Ouest qui a été englobée par la suite par la construction gothique.

Avec l'établissement du centre économique sur le plateau inférieur de la colline au XIV<sup>e</sup> siècle, la muraille fortifiée comprend aussi cette zone qui a une position stratégique favorable. Au XIV<sup>e</sup> siècle sont bâtis deux nouveaux monastères: le monastère dominicain et le monastère franciscain.

En 1367, par l'apport commun des guildes d'artisans la Citadelle de Sighișoara devient "Civitas" et l'une des cités les plus importantes de Transylvanie, et le "scaun" (institution territoriale politique) Schässburg qui comprenait la ville et 16 villages est le deuxième en importance parmi les "scaun".

Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle on bâtit le cœur gothique de l'Église de la Colline dont les sculptures sont l'œuvre d'artisans de l'école de Parler. Les peintures murales du rez-de-chaussée de la tour sont de la même époque que les sculptures. Le cœur, dont la voûte a été refaite après 1482 en style gothique tardif, en est aussi contemporain.

La période 1421-1526 se caractérise par des incursions répétées des Turcs, raison pour laquelle de amples opérations de fortification se déroulent dans toutes les villes de Transylvanie. Dans cette période la Citadelle de Sighișoara s'étend et prend la forme actuelle, on creuse des puits profonds et des fosses à céréales (*Kornkaulen*) pour les sièges prolongés.

A partir du XV<sup>e</sup> siècle la partie inférieure de la colline est peuplée. Il s'agit de la création de la Ville Basse qui a comme noyau l'église de l'hôpital St. Antoine, attestée dans les documents dès 1461. L'ensemble de l'église était fortifié en 1500. Le quartier des guildes d'artisans de la Ville Basse était protégé par des murailles pourvues de tours-portes. Un premier quartier est celui compris

entre les tours de la Porte de l'hôpital et la Porte de la rue Baier. Par la suite, en conséquence de l'extension des quartiers vers l'Ouest et l'Est les portes ont été démolies et remplacées par d'autres qui correspondaient à la nouvelle extension.

Le monastère dominicain est reconstruit entre 1498-1508; l'Eglise du Monastère devient en 1544 église paroissiale. En 1567, le chiffre de la population est de 3250 habitants.

La période comprise entre 1601-1677 a été parsemée d'événements tragiques pour la ville de Sighișoara. L'épidémie de peste de 1603-1604 tue 2 000 personnes, et celle de 1647 cause la mort de 1 800 habitants.

En 1676 un grand incendie détruit en six heures les trois quarts de la ville. Tous les toits sont détruits à l'exception de cinq tours et des bâtiments de la colline (l'église et l'école). La plupart des maisons de la ville sont postérieures à cet événement mais gardent au niveau de la cave des sous-sols plus anciens.

D'autres événements du XVIII<sup>e</sup> siècle qui ont eu des répercussions importantes sur l'ancienne zone de la Ville Basse sont: l'incendie de 1736, les inondations catastrophiques de 1771, l'incendie de 1788. A la suite du tremblement de terre de 1838, la voûte effondrée du cœur de l'Eglise de la Colline a été remplacée par une voûte en bois. L'installation de l'administration Austro-Hongroise en 1867 conduit à la déchéance des privilèges des Saxons. En 1851 les Saxons étaient au nombre de 4400 sur un total de 7200 habitants. Les guildes perdent alors leur autorité et le monopole de la production pour disparaître en 1840.

L'époque industrielle se développe. Les manufactures sont remplacées par des fabriques, les routes nationales sont construites (1850-1860), et en 1873 la voie ferrée est mise en fonction.

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle la Ville Haute abrite les églises, les monastères, la mairie, les lieux de jugement, les écoles et représente exclusivement le centre administratif et culturel de la ville.

A partir du XIX<sup>e</sup> siècle, l'activité commerciale et par la suite l'activité artisanale est transférée dans la Ville Basse et autour de la Place du



marché(Marktplatz).

Les fortifications de la partie basse de la ville, dans la zone d'extension du site ont disparu à l'époque moderne. La muraille d'enceinte et les tours de la Citadelle datent du XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle. Les premières tours à section carrée, datant du XIII<sup>e</sup> siècle sont celles des Tailleurs, des Tonneliers (démolie) et la Tour de l'Horloge. Le XVI<sup>e</sup> siècle voit l'apparition de la Tour des Bijoutiers (détruite en 1803) et des Etameurs maintenue dans la cour de la maison curiale évangélique, et en cours de restauration. La plupart des tours ont été reconstruites au XVII<sup>e</sup> siècle: celle des Tailleurs, des Bottiers, des Forgerons, des Cordiers, des Bouchers. Le Bastion Castaldo, près de l'Eglise de la Colline et le Bastion des Bouchers datent également du XVI<sup>e</sup>- XVII<sup>e</sup> siècle.

La tour la plus représentative est la Tour de l'Horloge, qui a abrité la Mairie de la ville, et qui, en 1898, est devenue le Musée de la ville. Cette tour a elle aussi été affectée par l'incendie de 1676, sa partie supérieure a été reconstruite, c'est pourquoi le toit est baroque.

La muraille d'enceinte a été détruite dans les zones Ouest et Est, lors de l'effondrement de la Tour des Orfèvres et de la destruction du bastion Castaldo. L'état de conservation est assez bon, les réparations courantes ont compris des plombements et des réparation du plâtre de protection afin de conserver l'aspect initial.

En 1858, la partie de la muraille située entre la Tour des Pelletiers et la Tour des Tailleurs, ainsi que la Tour des Tisserands (située au milieu de cette partie), a été démolie, les matériaux récupérés étant utilisés pour le pavage des rues et des places de la Citadelle.

Le parcellaire urbain a été peu modifié par la démolition du monastère franciscain sur l'emplacement duquel a été bâtie l'Eglise Romane en 1894. Lors de sa construction et de celle du Palais du *Comitat* (la Mairie actuelle) entre 1886 et 1888 a été démoli tout le groupe de bâtiments adossé au mur de la Citadelle (le Monastère Dominicain. la Tour des Tonneliers, la chapelle du couvent dominicain).

En ce qui concerne l'architecture des habitations du centre historique, les études historiques corroborées par celles d'archives et par l'inventaire intégral du fonds construit, opération réalisée en 1997, ont permis d'établir des repères précis concernant la chronologie et la typologie de l'architecture civile de cette ville. Les fouilles archéologiques de la Place du Musée et de la Place de la Cité ont découvert les fondations d'habitations en bois du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle englobées dans les constructions en pierre du XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle. L'étude de tout le fonds construit a mis en évidence la conservation de plus de 70% des caves à voûtes en pierre, semi-cylindriques, datables du XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, dans des bâtiments dont la partie supérieure et surtout le toit ont subi des modifications et des réaménagements au fil du temps.

La seule intervention brutale et défigurante est la démolition de tout le front Sud de la rue du Moulin, dans les années '88-'89 en vue de la construction d'immeubles modernes. Sur la base du Règlement pour la zone historique protégée, un plan d'urbanisme détaillé a été rédigé pour la zone démolie à proximité du Centre Historique. Ce plan établit les conditions permises pour l'implantation de nouvelles constructions.

### **c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien**

- fiche d'inventaire des constructions à valeur supposée de monument historique accompagnée de photographies 9 x12 - 1997
- fiche du bien (données générales concernant la structure et l'ancienneté du fonds construit - 1997)
- carte 1/5000 du bien proposé ayant les bâtiments fichés 1997
- relevés 1994-1996 l'Eglise de la Colline, la Maison au Cerf, la Tour des Etameurs, à l'échelle 1 : 50
- la carte à l'échelle 1 : 2000 de la zone historique réservée (ZPPAU) indiquant les bâtiments avec les différents degrés de protection et la limite de la zone de protection du bien proposé - 1994
- le Règlement d'intervention dans la zone de protection - ZPPAU

#### **d. Etat actuel de conservation**

Suite à une étude sociologique entreprise en 1991 sur commande de la Direction des Monuments Historiques pour la connaissance de la problématique sociale dans la zone protégée proposée, il a été constaté que sur un total de 150 immeubles monuments historiques, l'état de conservation est le suivant:

- 9 % très bon état de conservation
- 55,6 % bon état de conservation
- 37 % comportent des dégradations mineures et un état général de conservation assez bon (médiocre)
- 10 % comportent des dégradations importantes de la structure de résistance et des éléments de décoration – mauvais état physique
- 2 % très mauvais état physique – dégradations majeures tant de la structure de résistance que des éléments de décoration.

Les immeubles qui se trouvent dans un très bon ou un bon état de conservation requièrent uniquement une utilisation et un entretien adéquats qui ne portent pas atteinte à leur authenticité et à leur valeur.

Les immeubles qui présentent des altérations – dégradations mineures nécessitent des travaux de restauration d'une faible complexité ou sur des zones restreintes. Conformément à la législation en vigueur ils doivent être avisés et suivis par les spécialistes des institutions habilitées au contrôle de toute l'activité de protection du patrimoine culturel.

Les dégradations très graves des immeubles ayant une mauvaise ou très mauvaise conservation nécessitent des interventions majeures au niveau de la structure de résistance et des éléments décoratifs impliquant des investigations et des documentations techniques rédigées par des spécialistes de la restauration et de la conservation des monuments.

Sauf pour les problèmes graves de structure apparaissant également dans le cas de monuments ponctuels ou de zones des l'enceinte fortifiée – pour lesquels

il est prévu que le financement soit fait sur le budget de l'Etat et de la fondation Messerschmidt, il est envisagé que les autres investissements soient à la charge des utilisateurs et soient accomplis par l'ouverture de petits chantiers de conservation – restauration avec des équipes qui travailleront de façon permanente.

#### **e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien**

L'Etat roumain par la législation adoptée après 1989 et par l'adhésion à la législation internationale, a promu une politique de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans le cadre duquel il a assumé après 1990 l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de l'ineestimable ensemble architectural et d'urbanisme de Sighișoara.

Dans ce sens, suite au symposium scientifique "S.O.S Sighișoara", organisé en Juin 1991 par la Commission Nationale UNESCO de la Roumanie, a été établi le programme scientifique d'action pour la protection du patrimoine culturel unique de Sighișoara, confrontée alors à des problèmes sociaux et économiques complexes.

Ces actions ont compris:

- l'inclusion de la municipalité de Sighișoara dans un projet de planification territoriale générale (Plan d'urbanisme général)
- des études et des projets concernant le périmètre protégé du point de vue historique et la connaissances des problèmes en rapport
- l'établissement des problèmes nécessaires selon l'ordre des urgences

Parmi les priorités, certaines ont été résolues:

- le Plan d'Urbanisme de la Zone (PUZ) de la zone protégée et le Règlement d'intervention pour celui-ci – approuvé en 1996.
- l'ouverture de chantiers pilotes pour des objectifs de grande importance historique et culturelle: l'Eglise de la Colline, la Maison au Cerf (1997-1997) afin de favoriser la formation dans le domaine des métiers de la restauration

- l'inventaire du patrimoine culturel immobilier dans le périmètre de la zone historique protégée (Juin-Septembre 1997)

Actuellement il existe également d'autres organismes impliqués qui s'intéressent surtout à la promotion du tourisme culturel:

- le Ministère du Tourisme par la promotion d'actes normatifs de stimulation de l'initiative dans ce domaine

- le Conseil local de Sighișoara par des actions liées à la réhabilitation des fortifications de la Citadelle

- les ONG impliquées directement dans les travaux de restauration et dans les programmes ayant pour but la promotion du tourisme culturel

Le Règlement d'intervention de la ZPPAFU interdit toute nouvelle construction dans la zone du centre historique, c'est pourquoi le principal problème du maintien de l'incalculable fonds construit est de trouver de nouvelles fonctions de desserte en relation avec les fonctions traditionnelles (ateliers d'artisans, petites unités commerciales et hôtels) en même temps que la réhabilitation de l'infrastructure (réseaux, pavages) pour toute la zone. Ces travaux ayant aussi des implications sur la structure de résistance des bâtiments et monuments demanderaient des fonds substantiels du budget d'Etat qui, pour le moment, ne sont pas mis à disposition.

#### **4. GESTION**

##### **a. Droit de propriété**

Dans la zone proposée et dans la zone tampon coexistent les formes de propriété suivantes:

##### 1. Propriété d'état:

1.1. – le domaine public représente 9% du total des immeubles.

1.2. – le domaine privé représente 21% du total des immeubles.

##### 2. Propriété privée

2.1. – la propriété privée représente 49 % du total des immeubles

3. Propriété mixte (propriété d'état + propriété privée) représente 21 % du total des immeubles.

Le total des immeubles est de 399 ayant les fonctions suivantes:

- logements 82,7 %, dont 30 % avec des espaces commerciaux ou fournitures de services

- dotations diverses 17,3 %

La population de la zone protégée proposée est d'à peu près 2500 habitants.

Les propriétaires de droit sont:

1. le Conseil Local – l'Administration Publique Locale qui a en sa propriété:

- les bâtiments d'utilisation publique (le siège de la Mairie, la bibliothèque, la Maison de culture M. Eminescu, la salle Ciprian Porumbescu ancienne Sander, le club de Jeunesse de la rue Hermann Oberth, l'ancien internat de la rue de l'Ecole no. 4, le Musée d'Histoire)

- l'enceinte fortifiée – les murailles et les tours

- les propriétés des personnes émigrées légalement et illégalement avant 1990 (avec la documentation qui se trouve dans les archives du Conseil Local)

- les bâtiments nationalisés pendant la période 1948 - 1958 et se trouvant dans la gestion de la Régie de l'eau, des transports et télécommunications

2. La communauté Evangélique – propriétaire de l'ensemble constitué par l'Eglise de la colline, le Cimetière Evangélique, l'Eglise Evangélique (Place du Monastère), la Maison Curiale, des bureaux – de la Maison d'Hôtes (rue des Etameurs no. 11).

3. La communauté Romane – propriétaire de l'Eglise Romane, de la Maison curiale et des bureaux

4. La communauté orthodoxe – propriétaire de la Paroisse orthodoxe de la rue du Bastion no. 5.

5. Le Ministère de l'Education Nationale – le Lycée, l'internat Josef Haltrich, l'école de la rue du Bastion no. 3.

6. Le Forum Démocrate Allemand – le siège de la rue du Musée no. 6

7. Les personnes physiques possèdent des constructions et leurs terrains et constituent la majorité des propriétaires privés.

### **b. Statut juridique**

La zone proposée fait partie de la ZPPAU – “Zone historique protégée Sighișoara” à statut de monument historique conformément à l’art. 1, paragraphe 4 – de la Loi 41 / 1994, la zone figure sur la Liste des monuments historiques au no. 27 E 021.

L’indicatif et l’intitulé exact de chaque monument de la zone sont mentionnés à l’annexe.

Un Règlement d’intervention approuvé par le Conseil Local Sighișoara a été institué pour la zone de protection du patrimoine architectural et urbain Sighișoara.

### **c. Mesures de protection et moyens de mise en oeuvre**

#### Législation concernant la protection des Monuments Historiques

##### A. Lois et Décisions spécifiques du Gouvernement

- Loi 11/1994 qui adopte et complète l’Ordonnance 27/1992 concernant certaines mesures de protection du patrimoine culturel national

- Loi 41/1995 qui adopte et complète l’Ordonnance 68/1994 concernant la protection du patrimoine national

- Loi 56/4 Mars 1998 qui approuve l’Ordonnance 24/1997 qui modifie et complète l’Ordonnance 68/1994.

- Décision du Gouvernement 134/16 Mars 1998, concernant l’organisation et le fonctionnement du Ministère de la Culture

- Ordre du Ministère de la Culture no. 223 / 04.1998 concernant le financement et le Règlement de fonctionnement de l’Office National pour la Protection du Patrimoine.

B. Lois des domaines connexes contenant des réglementations concernant les monuments historiques:

- Loi 50/1991 concernant l'autorisation de l'exécution de constructions
- Loi 69/1991 de l'administration publique locale
- Décision du Gouvernement 525/1996 pour l'approbation du Règlement général d'urbanisme

- Ordre du Ministère des Travaux Public et d'Aménagement du Territoire no. 7358/ MC / 28 Oct. 1996 concernant la création de la Commission pour les Zones Protégées Construites

NOTE : il a été élaboré et est en cours d'approbation un projet de loi des monuments historiques unifiant les prévisions légales valables actuellement et délimitant toutefois les problèmes spécifiques aux monuments historiques des problèmes du "patrimoine culturel national" dans son ensemble.

#### Mesures de protection

La reconnaissance de la qualité de monument historique d'un immeuble est faite, conformément à l'art.2 de la Loi 11/1994, repris à l'art.1 de la Loi 41/1995, par son inclusion sur la Liste des Monuments Historiques. L'art. 1 de la Loi 41/1995 établit également les types de monuments historiques (par exemple les monuments et les ensembles d'architecture, les zones protégées d'architecture, d'urbanisme, etc.) ainsi que la procédure d'inclusion sur la Liste des Monuments Historiques. Conformément au même article, les zones de protection afférentes aux monuments historiques "sont considérées partie intégrante des monuments historiques". La modalité d'institution des zones de protection et les buts de leur institution sont établies à l'art. 18 de la même loi.

Les types de protection des monuments historiques (courante, spéciale, spécifique, mesures particulières) et la responsabilité de la mise en application pour chaque type sont établies à l'art. 16, 17, 18 de la Loi 41/1995.

Parmi ces types, le plus important, la protection courante - art.16, paragraphe 2. "est assurée par les propriétaire ou les titulaires de droits réels, qui peuvent recevoir assistance et soutien en ce sens de la part des organismes spécialisés du Ministère de la Culture"; les autres types portent sur la protection en cas de conflit armé, de catastrophes naturelles (protection spéciale - art. 17,



paragraphe 2) et sur la création de zones de protection des monuments historiques (protection spécifique - art. 18).

La protection traditionnelle s'exerce dans le cas des biens immobiliers par leurs possesseurs (propriétaires ou administrateurs) dans les conditions prévues à l'art. 22 et 23 de la Loi 41 / 1995.

Dans le cas particulier de la communauté allemande dont les membres ont émigré en masse après 1990 – la reprise s'exerce aussi par la Fondation Restauratio - Messerschmidt qui a son siège en Allemagne.

L'application pratique de la protection des monuments historiques quel que soit leur type se réalise principalement par :

- l'institution de l'obligation de la protection courante des monuments historiques par les propriétaires ou les titulaires de droits réels (art.16, paragraphe.2 de la Loi 41/1995); l'obligation est aussi soulignée à l'art. 24 de la même loi.

- l'institution de l'obligation de l'obtention de l'autorisation de construction (conservation, restauration, entretien courant) de la part des autorités zonales ou locales uniquement en cas d'avis préalable des travaux octroyé par le Ministère de la Culture (respectivement leurs organismes spécialisés) – cette prévision est contenue à l'art.7 point. a de la Loi 50/1991 (autorisation d'exécution des constructions).

Parallèlement les art.10 et 13 de la Loi 41/1995, en établissant les attributions des organes spécialisés (Commission Nationale des Monuments Historiques), respectivement des représentants de l'administration centrale dans le territoire (les inspectorats départementaux de culture), énumère également les modalités concrètes de protection des monuments historiques par l'obligation d'avis et de contrôle mené par ceux-ci:

- des projets de conservation et de restauration des monuments historiques (quel que soit le type)
- des opérateurs (agents économiques et spécialistes) qui s'occupent de la conservation et de la restauration des monuments historiques.

L'art.10 de la Loi 41/1995 institue également l'obligation de l'avis émis

par les organes spécialisés du Ministère de la Culture des normes et méthodologies du domaine de l'évidence et de la conservation des monuments historiques et des domaines connexes (urbanisme, administration centrale et locale).

La collaboration entre le Ministère de la Culture et les autorités agissant dans les domaines connexes à la protection des monuments historiques – le Ministère des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire et l'Administration Publique centrale et locale est inscrite parmi les attributions du Ministère de la Culture par la Décision du Gouvernement no. 134/1998, art.5.7 point. b) et 5.7 point. f).

La collaboration entre le Ministère de la Culture et le Ministère des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire dans l'établissement des zones protégées (zones protégées d'architecture) est reprise et soulignée par l'ordre du Ministre..." à l'art.1 "Est créée la commission commune du Ministère de la Culture et du Ministère des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire, dénommée la Commission des Zones Protégées Construites", les attributions de la commission, le contenu et la procédure d'avis des documentations étant prévus à l'annexe 2 de l'Ordre.

L'exercice des responsabilités en cas de violation possible ou réelle des règles de protection est prévue à l'art. 10 de la Loi 11/1994, et à l'art.30, paragraphe 2, de la Loi 41/1995 + retrait de l'avis de fonctionnement.

La Loi 50/1991 (autorisation de construction) prévoit également la procédure légale en cas de violation de l'octroi de l'autorisation (art.6 paragraphe 3) et les sanctions en cas de violation des conditions de l'avis - art. 26 point. a et art. 28 ou d'absence d'organisation ou d'absence d'exercice du contrôle art.26, point. f.

#### **d. Organismes chargés de la gestion**

##### **1. Autorités centrales**

- Le Ministère de la Culture – organe spécialisé de l'administration publique centrale qui coordonne les activités spécifiques de recherche, évidence, évaluation, conservation, restauration, mise en valeur des Monuments Historiques ;

- conformément à l'art.8 de la Loi 41/1995; qualité soulignée également par l'art. 1, 2 e, art. 4 a-c de la Décision du Gouvernement no. 134/1998.

L'exercice des fonctions du Ministère de la Culture est assuré par

- la Direction des Monuments Historiques du Ministère de la Culture – direction spécialisée par laquelle le Ministère de la Culture exerce ses attributions dans le domaine de la protection des monuments historiques.

- la Commission Nationale des Monuments Historiques – un organe scientifique spécialisé du Ministère de la Culture ayant un rôle consultatif et d'avis scientifique dans le domaine de la recherche, de l'inventaire, de l'évidence, de l'évaluation, de la protection, de la conservation – restauration et de la mise en valeur et de la revitalisation des monuments historiques.

L'art.9, lettre a de la Loi 41/1995 et les attributions de la Commission Nationale des Monuments Historiques comprises aussi à l'art. 10 de la même loi.

La Commission Nationale des Monuments Historiques est formée de spécialistes – architectes, historiens, historiens de l'art, ingénieurs – qui ont une autorité scientifique reconnue dans leur domaine d'activité.

✕ Pour l'efficacité de l'activité, la Commission Nationale des Monuments Historiques est organisée par Sections spécialisées: Architecture et Urbanisme, ✕ Evidence, Composantes artistiques – peinture murale, ingénierie, qui analyse les normes, les méthodologies, les projets des restauration – conservation, etc. concernant les monuments historiques présentés pour avis.

Conformément à l'art. 9 lettre c) de la Loi 41/1995, le directeur de la Direction des Monuments Historiques est de droit le secrétaire de la Commission Nationale des Monuments Historiques.

- L'Office National pour la Protection du Patrimoine du Ministère de la Culture créé par la Décision du Gouvernement 134/1998 art. 12.

- Le Ministère des Travaux Publics et Aménagement du Territoire – par la Direction des Zones Protégées et la Commission des Zones Protégées construites.

- Le Ministère du Tourisme par la Direction de développement, stratégie

et management.

## 2. Autorités zonales et locales

- Les Inspectorats pour la culture, départementaux et de la municipalité de Bucarest (et les attributions) - art. 13 de la Loi 41 et art.15.1 de la Décision du Gouvernement 134/1998

- Les Offices pour le Patrimoine Culturel National des départements et de la municipalité de Bucarest (et les attributions) - art. 13 de la Loi 41/1995.

- Les délégations permanentes des Conseils départementaux qui comptent parmi leurs attributions l'établissement des orientations générales concernant l'organisation et le développement de l'urbanisme des localités ainsi que l'aménagement du territoire - art. 59 lettre. f) de la Loi 69/1991.

- les Conseils locaux – qui conformément à l'art.21 lettre. m) de la Loi 69/1991, approuvent et assurent la réalisation des programmes d'organisation et de développement d'urbanisme des localités, ainsi que l'aménagement du territoire, en observant les traditions locales et les prévisions légales.”.

Conformément à l'art. 21, lettre. r) de la même loi “agissent pour la réparation et la protection de l'environnement afin d'améliorer la qualité de la vie; contribuent à la protection et à la conservation des monuments historiques...”

### **e. Echelon auquel s'effectue la gestion et nom et adresse de la personne responsable à contacter**

#### 1. Au niveau central

1.1. – La Direction des Monuments Historiques de la Direction Générale du Patrimoine Culturel National du Ministère de la Culture; personnes à contacter:

- architecte Dan Nicolae, directeur

- architecte Cristina Miclea, inspecteur zonal, pour les biens proposés situés dans le département de Mureş - notamment la municipalité de Sighișoara.

- adresse - Ministère de la Culture - Piața Presei Libere no. 1, Bucarest, code 71341

1.1. La Commission Nationale des Monuments Historiques par son

Président, prof. Andrei Pippidi, adresse- Commission Nationale des Monuments Historiques, au Ministère de la Culture, Piața Presei Libere no. 1, Bucarest, code 71341.

1.2. L'Office National de Protection du Patrimoine - Ministère de la Culture

- architecte Gabriel Lambescu, chef des chantiers de restauration du Ministère de la Culture

- adresse Piața Presei Libere no. 1 , Bucarest code 71341

1.3. La Direction de la Zone Protégée du Ministère des Travaux Publics par l'architecte Ana Uncu - Adresse - rue Apolodor no. 17, sect. Bucarest.

## 2. Au niveau zonal

2.1. L'Inspectorat pour la culture du département de Mureș

- conservateur pour la protection des monuments architecte Angela Covaci

- adresse rue Horea no. 24, Tg. Mureș 4300, département de Mureș.

2.2. Le Conseil Local Sighișoara – le Service d'urbanisme, aménagement du territoire, discipline des constructions et cadastre

- chef service ing. Popa Dorin

- adresse rue du Musée no. 7, Sighișoara 3050, département de Mureș

2.3. L'Inspectorat d'état pour les construction, les travaux publics et l'aménagement du territoire du département de Mureș

- ing. Diana Paul, inspecteur en chef

- adresse rue Cuza Vodă no. 43, Tg. Mureș 4300, département de Mureș

2.4. Le Musée d'Histoire de la municipalité de Sighișoara

- directeur Mircea Alexandru

- adresse: Place du Musée no. 1, Sighișoara 3050, département de Mureș

## **f. Plans adoptés concernant le bien**

Le Plan National d'Aménagement du Territoire (PATN), secteur 3 : zones protégées, comprend à l'annexe 3 ch. 1, Sighișoara comme ensemble urbain

fortifié d'intérêt national, et au ch. 2, comme unité administrative territoriale à forte concentration de patrimoine construit à valeur culturelle d'intérêt national.

La nécessité de créer une zone protégée, Sighișoara - site historique de grande valeur architecturale et d'urbanisme est devenue objet d'étude en 1991.

A la suite de l'«Etude concernant la méthodologie d'établissement des zones protégées», projet no. 6887 de URBANPROIECT – Bucarest en 1991 a été rédigée par S.C. PROIECT Târgu Mureș «L'étude de délimitation de la zone protégée à valeur historique de la municipalité de Sighișoara», dont les conclusions – délimitation du patrimoine de la zone protégée – ont été reprises dans le Plan d'urbanisme général – PUF (pr.19940/1991) élaboré par la même institution.

En 1992 dans le cadre de l'«Etude concernant la protection des ensembles d'urbanisme à valeur historique et architecturale et l'application des règles de rénovation urbaine» (pr. 125) s'est déroulée l'analyse de la zone protégée à valeur historique et l'élaboration du Plan d'urbanisme de la zone (PUZ) de la zone historique protégée et du Règlement afférent, visé par la Commission Technique pour l'avis des documentations d'urbanisme du Conseil Départemental Mureș no. 16/ 07.10.1997, approuvé par la décision du Conseil local no. 33 / 30.06.1994, ce plan est devenu l'instrument de gestion locale de la zone et la base pour l'élaboration des opérations de revitalisation urbaine.

Le Règlement retient les priorités suivantes:

- protection et conservation des bâtiments de valeur classés ou inscrits
- réorganisation spatiale dans les zones libres ou déstructurées, suivant la logique de la proximité existante, en vue d'une intégration moderne, évitant les pastiches
- protection et revitalisation des espaces verts, classés ou non classés et d'autres espaces à valeur d'ambiance
- assainissement des zones à grande densité de constructions, en respectant certaines règles et servitudes
- possibles diversifications par la modification des parcelles en respectant certaines prévisions dans le domaine

Sous cette forme, le règlement complète le cadre juridique et institutionnel nécessaire à la conservation et à la revitalisation du site urbain.

## **g. Sources et niveaux de financement**

### **1. Prévisions légales**

- l'art.1 point 2 de la Loi 56/1998 qui prévoit que le financement des travaux d'élaboration de projets de conservation et mise en valeur des monuments historiques est fait en fonction du propriétaire, possesseur, administrateur, ainsi:

- pour les monuments historiques se trouvant sous l'administration des institutions publiques centrales ou locales, le financement des travaux d'élaboration de projets de conservation – restauration et mise en valeur peut être répartis entre le budget d' Etat, les budgets locaux ou les revenus extrabudgétaires constitués selon la loi

- pour les monuments historiques se trouvant dans la propriété ou l'utilisation de personnes physiques ou morales autres que les institutions publiques, les travaux de projet, de conservation – restauration peuvent être financés également par des sommes allouées du budget d' Etat conformément aux critères et aux conditions établies par Décision du Gouvernement, mais dans ce cas le financement revient principalement aux propriétaires ou aux possesseurs, conformément à l'art. 16 paragraphe 2 et à l'art. 24 de la Loi 41/1995.

Dans le cas de la ville de Sighișoara les financements proviennent des sources suivantes:

A – le fonds du budget d'Etat pour les études, les projets et les travaux de restauration et de conservation du Ministère de la Culture – Direction des Monuments Historiques, Office National de la Protection du Patrimoine, Ministère des Travaux Publics et Aménagement du Territoire, du Ministère du Tourisme.

B. – les fonds de l'administration locale pour les restaurations et les travaux de conservation (consolidation, réhabilitation et revitalisation de la Tour des Forgerons- 450 millions lei)

- les fonds de certaines institutions locales (consolidations, réparations des façades des espaces commerciaux - 0,6 milliards lei)

C. - les fonds des ONG - la fondation Restauratio - Messerschmidt finance actuellement des travaux de restauration, de conservation et de mise en valeur des monuments suivants: l'Eglise de la colline et la Maison au Cerf et s'impliquera à l'avenir dans la restauration de la Tour des Etameurs et de la Tour de l'Horloge.

D. - les travaux d'entretien courant sont conformément à la législation en vigueur à la charge des possesseurs (propriétaires ou bénéficiaires des monuments) et il existe une obligation d'autorisation des travaux pour les bâtiments monuments – autorisation octroyée par les organismes spécialisés.

Le Ministère du Tourisme prévoit la mise en valeur à l'avenir du potentiel exceptionnel de ce site historique par des fonds de développement et de promotion du tourisme mis à disposition par les agents de tourisme locaux conformément à l'Ordre du Gouvernement no. 8 / 1998.

Vu la situation économique et le budget d'austérité, les fonds alloués à la restauration et à la conservation du patrimoine culturel de Sighișoara sont insuffisants; ils sont utilisés uniquement pour les interventions d'urgence (surtout pour la zone des fortifications). Dans ce contexte, une aide internationale serait bénéfique, tant pour les fonds nécessaires que pour améliorer les compétences et la formation de spécialistes.

## **h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion**

### **1. Sources de compétence et de formation prévues par la législation**

- conformément à l'art. 1, point 1 de la Loi 56/1998, "L'élaboration d'étude de projet, de conservation, de consolidation, de réparation, de restauration, de suivi du comportement dans le temps, de constructions de protection, de réhabilitation et de mise en valeur des monuments historiques, ainsi que les travaux de démontage, restauration et remplacement de certains monuments historiques, respectivement les travaux de prise en évidence, d'expertise, d'études, recherches afférentes à ceux-ci seront exécutés uniquement par les spécialistes inscrits aux



registres créés par le Ministère de la Culture, conformément à la loi et uniquement sur la base des normes de conservation et de restauration avisées par la Commission Nationale des Monuments Historiques”

- l’art. 27, paragraphe 2 – de la Loi 41/1995 : “La fonction de conservateur pour la protection des monuments (architecte ou ingénieur) est créée pour la protection des monuments. Ses fonctions auront pour cadre les Offices pour le Patrimoine Culturel National départementaux et de la municipalité de Bucarest.

- l’art. 5.14 lettre a) de la Décision du Gouvernement no. 134/1998 prévoit qu’une des attributions du Ministère de la Culture est celle d’organiser ”l’attestation... des experts dans les domaines spécifiques du projet, de la conservation, de la restauration, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel national”.

- l’art. 14.2 Décision du Gouvernement 134/1998 prévoit la création du “Centre de Formation du personnel des institutions culturelles”

- l’Institut d’Architecture “Ion Mincu” de Bucarest a une section de restauration des monuments historiques et organise des cours post-universitaires dans le même domaine.

- l’Académie des Arts “N.Grigorescu” de Bucarest a une Faculté d’Histoire de l’Art; une partie des travaux pratiques des étudiants est l’inventaire des biens immobiliers à valeur de monuments historiques.

NOTE : En ce qui concerne les compétences et la formation des spécialistes ayant accompli des travaux de restauration, conservation, inventaire des biens proposés pour inscription, voir les dossiers rédigés pour les biens en question.

#### **i. Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant**

En 1996, le chiffre des touristes ayant visité la zone historique de la Citadelle Sighișoara a été de 45 000, et en 1997 de 58 700. Cette activité a été menée principalement par:

- Le Musée d’Histoire de Sighișoara avec ses 13 employés dont certains

assurent également le service de guide; le musée met à la disposition des touristes des cartes et d'autres matériaux d'information concernant les valeurs culturelles et d'intérêt touristique de Sighișoara.

L'hébergement: Hôtel Steaua - 120 lits, Hôtel Rex (60 lits) et quelques petites pensions totalisant 50 lits. Les possibilités actuelles d'hébergement sont insuffisantes. Vu le flux croissant de touristes et le potentiel exceptionnel de ce site historique, il est nécessaire de réaliser de nouveaux investissements dans le domaine de l'hébergement et des services.

Dotations liées au tourisme: le commerce représente 3% des fonctions de la zone protégée proposée. Le nombre des employés dans le commerce est de 400.

Parking: la zone de la Place de la Cité - 40 places, la Place O. Goga - 60 places, la Place Hermann Oberth - 30 places et des places le long du carrossable - à peu près 30 places.

Toilettes publiques : il y a deux toilettes publiques Place Hermann Oberth et Place du Musée.

En conclusion, les dotations existantes sont insuffisantes et requièrent des projets imposant des solutions pour résoudre la situation.

Un rôle important dans le développement du tourisme dans la zone est celui des ONG ayant pour but la promotion du tourisme culturel.

Il s'agit de:

- le Centre de Développement et de Promotion du Tourisme Historique Sighișoara – CEDATIS qui a des buts de promotion du tourisme historique, d'information et de réalisation d'un réseau de contacts au niveau national et européen, de formation du personnel spécialisé, d'attraction de fonds pour l'entretien et la restauration des monuments historiques

- la fondation S.O.S Sighișoara qui se propose d'organiser des actions visant à obtenir des fonds pour des activités de revitalisation de la zone historique de la ville

- la fondation Messerschmidt – ayant des activités culturelles, dont

certaines liées à la restauration, à la conservation et à la mise en valeur des monuments historiques importants de Sighișoara.

- la fondation d'art médiéval qui organise annuellement le festival d'art médiéval

- la fondation "Pro Arte" qui se propose d'aménager la Tour des Forgerons comme un espace culturel après sa restauration avec des fonds du Conseil Local.

#### **j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs**

La législation en vigueur (voir paragraphe 4c) et le Règlement d'intervention dans la Zone protégée, du point de vue historique, représente actuellement le principal instrument de gestion dans la zone.

En l'absence d'un plan de gestion, l'implication des organismes non gouvernementaux représente un apport substantiel (voir paragraphe 4i).

Le Plan d'Urbanisme Général de la municipalité prévoit l'inclusion de la zone historique Sighișoara dans un plan de gestion, ayant pour but le développement rapide du tourisme et des services afférents par:

- la modernisation et l'attribution de fonctions aux réseaux édilitaires aux normes de confort adéquates pour la population existante dans la zone et le flux croissant de touristes;

- l'augmentation de la capacité et la modernisation des zones de parking dans la zone protégée proposée, ainsi que dans la zone tampon par des projets en cours de construction de parking souterrains.

La principale urgence est:

- la restauration, la redistribution des fonctions et le réaménagement de la zone proposée ainsi que de la zone tampon selon des plans d'urbanisme de détail (PUD) et en accord avec le plan d'urbanisme de la zone (PUZ) et le Règlement de zone afférent approuvé conformément à la législation en vigueur et financés par les fonds décrits au paragraphe 4g.

Au plan local l'augmentation de la capacité de logement a été accomplie

par les mesures de gestion suivantes:

- transformation de bâtiments existants en espaces d'hébergement-pensions
- cession des terrains de la Rue des Coopérateurs (4750 m<sup>2</sup>) et de la rue du Moulin à des sociétés commerciales en vue de la construction de deux hôtels de 200 lits.

Pour impliquer les habitants dans la restauration et la revitalisation de certains objectifs de la Cité, le Conseil Local a émis la Décision 89/ 05.12.1996 concernant la cession des tours de la Citadelle.

#### **k. Nombre d'employés**

Le processus de privatisation est en cours ce qui fait que les unités existantes sont en pleine modification selon l'économie de marché. Les données statistiques sont d'orientation, elles représentent le nombre d'employés conformément aux statistiques de 1993:

- secteur professionnel - 170 personnes
- secteur alimentaire - 200 personnes
- institutions publiques - 230 personnes
- services - 180 personnes
- entretien - 15 personnes

### **5. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN**

#### **a. Pressions dues au développement**

Reconstructions : Dans la Ville Haute, au XIX<sup>e</sup> siècle a eu lieu le remplacement de certains bâtiments historiques (l'Ecole de la Colline, les bâtiments du Monastère dominicain) par des bâtiments construits en style classique (la nouvelle école, le bâtiment de la Mairie, l'Eglise Romane) dont les volumes poignants amplifient la silhouette traditionnelle sans produire des modifications essentielles au site.

Toujours au XIX<sup>e</sup> siècle, l'apparition dans la Ville Basse de certains bâtiments publics à fonctions spécifiques pour cette époque (le Lycée Agricole construit sur l'emplacement de l'Eglise St. Antoine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le bâtiments des télécommunications Sur la rue 1 Decembrie une intervention moderne (après 1960) a modifié partiellement le parcellaire sur le flanc Sud de la Place Hermann Oberth.

Démolitions : Au XX<sup>e</sup> siècle des actions amples à caractère urbanistique ont eu pour conséquences des démolitions qui ont mené à la déstructuration de certaines zones de la Ville Basse (l'actuelle zone historique qui fait partie de la zone protégée). En 1928 a été créée une place adjacente à la rue du Moulin (la Place O. Goga actuelle).

Les interventions des années 1970-80 ont mené à la démolition d'une zone de 8 hectares de la Ville Basse et à l'apparition de constructions qui ne s'intègrent nullement dans l'architecture existante (le magasin universel, les logements de la zone TCL2a)

Suite à ces déstructurations de l'urbanisme, les propositions de constructions sur les terrains vagues actuels devront être étudiées attentivement en vue de leur intégration dans le site.

Dans ce sens, un plan d'urbanisme de détail (PUD) a été rédigé pour la zone démolie dans les années '80 de la zone tampon; ce plan tient compte des prévisions du Plan d'urbanisme de la zone pour la zone protégée à valeur historique et du Règlement de la zone afférent.

### **b. Contraintes liées à l'environnement**

Actuellement, les sources d'agents nocifs existantes (pollution chimique) ont un effet réduit, sans conséquences notables sur le patrimoine architectural et sur l'environnement naturel dues aux mesures de fermeture des industries nocives à proximité du site historique.

### **c. Catastrophes naturelles et planification préalable**

Glissements de terrain : En 1990 sur commande de Direction des Monuments Ensembles et Sites Historiques, ISPIF – Bucarest a rédigé une étude sur la zone de la Colline de la Cité attestant que ces phénomènes ne sont pas graves et sont provoqués par l'humidité provenant du réseau édilitaire inadapté.

Le Conseil Local de Sighișoara a commandé à S.C. Proiect - Târgu Mureș l'étude "Remplacement des réseaux d'eau, assainissement et pavage dans la Cité" mais l'absence de fonds a bloqué cette initiative à l'état de projet.

Les restaurations des bâtiments monuments historiques de la zone de la Citadelle ont tenté de résoudre ponctuellement le problème de l'humidité.

Facteur de sismicité La ville de Sighișoara se situe dans la zone sismique E (gr. 6) du P 100 (normatif de calcul des structures pour les constructions civiles en vigueur). Les séismes importants des siècles précédents ainsi que ceux de 1977, 1986, 1991 ont provoqué des dégradations importantes aux bâtiments de la ville et requièrent un traitement adéquat dans le sens de la consolidation des monuments historiques.

### **d. Contraintes dues au flux de visiteurs/au tourisme**

Du point de vue du flux de touristes on ne constate pas de phénomènes à implications négatives au niveau du patrimoine culturel de la ville.

Un phénomène social à implications négatives est la modification de la structure traditionnelle de la population de la ville causée par le départ massif de la population d'origine allemande.

Conformément aux données statistiques récentes, le chiffre de la population de la zone protégée proposée (la Citadelle médiévale) est de 1500 personnes, réparties en à peu près 200 immeubles.

**e. Nombre des habitants à l'intérieur du bien, dans la zone tampon**

2000 personnes.

**f. Autres**

**6. SUIVI**

**a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation**

La conservation de l'ensemble historique Sighișoara qui suppose un ensemble de facteurs et de rapports selon lesquels l'objectif se situe par rapport à son environnement: population, réseaux de desserte, ensemble urbain, nature, proximités, a été abordé à partir de 1991 sous la forme d'un programme d'urbanisme de perspective. Par rapport à la nécessité d'une approche intégrée interdisciplinaire des actions de conservations, la démarche primaire a consisté en l'analyse de la situation existante par la rédaction d'études, l'établissement du territoire de la zone réservée et du règlement d'intervention, l'établissement et l'initiation des urgences. Les résultats de ces démarches sont des actions ciblées sur les interventions sur le cadre construit plus que sur l'infrastructure – la raison étant les fond substantiels supposés par le changement et la modernisation du système d'alimentation en eau et d'assainissement dans la zone du centre historique.

**a(ii)** L'état de conservation du fond immobilier de la zone, tel qu'il résulte de l'étude sociologique commandée par la Direction des Monuments Historiques en 1991 et des données enregistrées lors de l'inventaire de la zone en 1997 est comme suit:

- du point de vue structural:

10 % des bâtiments sont en bon état

74 % des bâtiments sont en état médiocre

6 % des bâtiments sont en mauvais état

Vu que 84 % des bâtiments sont du XVII<sup>e</sup>, du XVIII<sup>e</sup>, du XIX<sup>e</sup> siècles, la plupart d'entre eux ont fissures et des craquelures dans la maçonnerie et les

charpentes ont un degré d'usure avancé.

- du point de vue des effets de l'humidité, il a été constaté que:

- dans 19 % des logements il apparaît le phénomène de condens

- 22 % des logements il apparaît le phénomène d'humidité

- 55 % des logements il apparaît le phénomène d'infiltrations d'eau au rez-de-chaussée

L'élimination de l'humidité et des infiltrations de condens permettrait une utilisation intensive des caves, utilisées actuellement en proportion de 20 %.

### **Fortifications**

Construite en trois étapes, la muraille de la Citadelle demeure sur toute la hauteur de 8-10 m uniquement sur le flanc Ouest de la Citadelle (à peu près 12 % du périmètre), pour le reste la hauteur est variable. Il existe également des portions où la muraille s'est effondrée (flanc O. ) entre la Tour des Pelletiers et la Tour des Tailleurs ).

Sur commande de la Direction des Monuments Historiques a été rédigée une expertise technique de l'état de conservation de la fortification et des mesures proposées ("Interventions et mesures urgentes pour la protection et la conservation des fortifications de la Citadelle Sighișoara"). L'étude propose la reconstruction de la muraille par tronçons, par sa reconstruction partielle dans la zone effondrée, et pour le reste des travaux de conservation et de consolidation en relation avec la consolidation des tours et avec des travaux de systématisation verticale visant à mettre en valeur toute l'enceinte fortifiée.

Les fonds pour ces travaux ont été mis à disposition par le budget du Ministère de la Culture à partir de 1998.

### **Travaux édilitaires**

L'étude commandée par la Direction des Monuments Historiques à un institut spécialisé de Bucarest (ISPIF): "Etude géotechnique de l'ensemble Sighișoara, surtout concernant les phénomènes d'instabilité affectant les versants de la Colline de la Cité", 1990 a mis en évidence l'état précaire des réseaux d'assainissement dans la zone historique et l'existence de sources d'eau souterraine



contribuant à la production de glissements de terrain et au maintien de l'humidité dans les sous-sols des bâtiments monument.

Considérant que les priorités de développement de la municipalité de Sighișoara imposent l'accomplissement de l'extension du réseau d'assainissement de la ville ce qui requiert des coûts considérables, le remplacement de l'infrastructure dans la zone historique n'a pas été pris en compte jusqu'à présent vu l'absence des fonds disponibles.

**a.(iii)** Le programme de conservation initié sur commande du Ministère de la Culture estime l'échelonnement des priorités sur 5 ans comme suit:

**1998 -1999** - interventions urgentes aux murailles de fortification 200 000 milliers lei

- réparation des fortification dans la zone la plus avariée (flanc ouest entre la Tour des Pelletiers et la Tour des Tailleurs ) consistant en: l'exécution de systèmes de drainage collecteur, consolidations, reconstructions) 3 345 000 milliers lei

**1999 - 2003-** Consolidations, restaurations ponctuelles des tours de la Citadelle liées à un programme de refectionnallisation pris en compte par les Dispositions du Conseil Local concernant la cession des tours en vue de leur valorisation optimale.

**a(iv)** Le programme d'urgences et priorités rédigé en 1991 a inclus des travaux de restauration ponctuels à des objectifs très importants ou se trouvant dans un degré avancé de détérioration. Ainsi **L'Eglise de la colline** – le monument le plus significatif pour la silhouette de l'ensemble, a été introduit dans un programme de restauration de grandes proportions. Les travaux, financés par la Fondation Messerschmitt – dans le cadre du protocole de collaboration entre ICOMOS Allemagne et ICOMOS Roumanie a compris des consolidation structurales, la restauration de la charpente et de la couverture, des finissages extérieurs: plâtres et éléments en pierre.

Sont en cours les travaux de restauration des peintures intérieures.

**La Maison au Cerf** – un exemple représentatif d'architecture civile –

XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles se trouve également dans un ample processus de restauration afin de valoriser les espaces dans un but culturel.

**La Tour des Etameurs et La Tour de l'Horloge** – dont l'état de conservation se situe dans la phase d'urgence, entreront dans le programme de restaurations financé par le Ministère de la Culture et la fondation Messerschmitt à partir de 1999 (à peu près 1 750 000 milliers lei).

**a(v)** Les travaux d'entretien, d'assainissement et d'adaptation fonctionnelle du fond immobilier de la zone historique sont suivis par le service d'urbanisme de la Mairie municipale, dans le sens de l'observation des conditions imposées par le Règlement d'intervention, afin d'assurer le maintien du fond habitable en bon état de conservation.

#### **b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien**

Les travaux de restauration énumérés comme priorité sont suivis par la Direction des Monuments Historiques – par l'inspecteur de zone et par l'Office pour le Patrimoine par le chef des chantiers financés par le budget du Ministère de la Culture.

L'architecte en chef suit l'inclusion dans le plan de restauration annuel des objectifs prioritaires, entreprend des inspections pendant les travaux de restauration et prend note de la situation constatée dans les rapports de suivi.

Le bilan des rapports est fait annuellement, et c'est à ce moment que la Commission Nationale des Monuments Historiques prend note de la situation des travaux et donne l'avis pour les propositions d'objectifs pour l'année suivante.

#### **c. Résultats des précédents exercices de soumission de rapports**

Sur la base des rapports annuels rédigés par l'organisme central de coordination du bien – la Direction des Monuments Historiques du Ministère de la Culture – la situation du Centre historique Sighisoara se présente comme suit:

- Le Centre historique Sighisoara est inclus dans la zone de protection du patrimoine architectural et urbain de Sighisoara et est soumis aux réglementations prévues pour la sous-zone TCL 1 de la ZPPAU.

Conformément au règlement, toute intervention dans la zone doit être contrôlée par la Commission des Monuments Historiques.

Le fond construit se trouve dans la situation suivante:

- L'enceinte fortifiée: propriété d'état gérée par le Conseil Local Sighisoara se trouve dans un état de conservation moyen et présente des zones affectées par des fissures et des craquelures.

- Les bâtiments de culte: propriété des communautés évangéliques et catholiques se trouvent dans un bon état de conservation.

- Les immeubles habités: propriété privée et propriété d'état, présentent des détériorations dues en particulier à l'humidité excessive et à l'absence partielle des travaux d'entretien.

Les nouvelles constructions sont interdites dans la zone. Seuls les travaux de restauration, consolidation, aménagement, entretien et modification de la fonction y sont permis.

Deux objectifs ont été prévus en 1988 au plan de restauration sur fonds du Ministère de la Culture, notamment: l'Eglise de la Colline (financée en partie par la Fondation Messerschmidt) et l'Enceinte fortifiée – des interventions urgentes dans les zones périlées statiquement.

Dans la période 1997-1998, la Commission des Monuments Historiques a octroyé les avis suivants:

- l'Eglise de la Colline - restauration éléments en pierre  
- restauration charpente en bois  
- restauration peinture intérieure  
- projet d'aménagements extérieurs (drain périmétral, éclairé de l'extérieur)

- La Maison au Cerf - projet de restauration – aménagement phase P.T.  
Actuellement, les travaux de restauration pour ces deux objectifs sont en cours.

La zone verte

Le cimetière de l'église de la Colline appartenant à la communauté

évangélique requiert des travaux au niveau de l'organisation du paysage (reboisements, entretien des allées et de tombes).

Sur les versants N-E de la colline de la Cité, les interventions sur les plantations existantes ont lieu sur initiative locale, sans l'avis des organismes spécialisés.

### Utilités

Pour le moment, les fonds nécessaires à la réparation des l'infrastructure (réseaux techniques et édilitaires) ne sont pas prévus.

## **7. DOCUMENTATION**

### **a. Photos, diapositives et, le cas échéant film/vidéo**

#### **LISTE DES PHOTOS**

##### A. Vue d'ensemble

A 1 – Centre historique Sighisoara – silhouette du N-E

A 2 – Ville de Sighisoara – zone centrale image acrophotogrammétrique  
1980

A 3 - Centre historique Sighisoara – vue aérienne du S

A 4 – Cité avec la Tour à Horloge et l'Eglise du monastère – vue  
aérienne

A5 – Colline de l'Ecole et Ville Basse vue (Sud) de la Colline de la  
Poste

A6 – Cité et Ville Basse vue du S

A7 – Plateau inférieur de la Cité vue du S-E

A8 - Plateau inférieur de la Cité et Ville Basse vue du S-E

A9 – Colline de l'Ecole et Ville Basse – vue du S-E

A11 – Colline de la Cité - silhouette vue du nord

A12 – Ville Basse – front de la rue du Moulin et Tour des Etameurs

A13 – Colline de l'Ecole – vue de la Tour de l'Horloge

A14 – Colline de l'Ecole – Fortifications côté E et Ville Basse

A15 - Colline de l'Ecole vue du N et Ville Basse (rue du Moulin)

A16 – Plateau inférieur de la Colline de la Cité, Tour de l'Horloge, Tour des Forgerons, bâtiment de la Mairie

A17 – Eglise de la Colline et Ecole vue du S-E

A18 – Bâtiment de l'internat Joseph Haltrich, Tour de l'Horloge et Eglise du Monastère vue du S-E

A19 – Vue de la Cité vers la Ville Basse

A20 – Allée piétonne d'accès dans la Cité vers la Ville Basse

### B. Ville Basse

B1 – Place Hermann Oberth – vue générale vers la Tour de l'Horloge

B2 - Place Hermann Oberth – front Sud-Est

B3 - Place Hermann Oberth – bâtiments du XIX<sup>e</sup> siècle no. 34, 32, 31

B4 - Place Hermann Oberth – coin Sud-Ouest

B5 - Place Hermann Oberth – petite place vue vers la ruelle de la Cité

B6 - Place Hermann Oberth – front Ouest

B7 - Place Hermann Oberth – front Ouest à partir du parc

B8 - Place Hermann Oberth – front côté Ouest – maisons no. 46, 47

B9 - Place Hermann Oberth – front côté Ouest – maisons no. 44, 45

B10 - Place Hermann Oberth – front Ouest – maisons no. 45, 46, 47

B11 - Place Hermann Oberth – front Ouest – vue vers la Tour de l'Horloge

B12 - Place Hermann Oberth – front nord

B13 - Place Hermann Oberth – maison no. 6 et rue du Moulin

B14 - Place Hermann Oberth – vue vers la Tour de l'Horloge

B15 - Place Hermann Oberth – front Nord-Est

B16 - Place Hermann Oberth – Escaliers d'accès vers la rue de la Tour

B17 - Place Hermann Oberth – front Nord maisons no. 4 et 6

B18 - Place Hermann Oberth – vers la rue Ilarie Chendi

- B19 – Rue Ilarie Chendi
- B20 – Escaliers d'accès de la rue Ilarie Chendi vers la Colline de la Cité
- B21 – Rue Ilarie Chendi
- B22 – Rue de la Tour et Place Hermann Oberth – front Sud-Est
- B23 – Rue du Moulin vue sur la Colline de l'Ecole
- B24 – Rue du Moulin – maisons no. 21, 23, 25
- B25 – Rue Hermann Oberth – maison no. 3
- B26 – Ruelle de la Cité - à partir de la Tour de l'Horloge
- B27 – Rue de la Tour
- B28 – Ruelle de la Cité - à partir de la Tour de l'Horloge
- B29 – Ruelle de la Cité - maisons no. 43, 44, 45, 46

### C. Fortifications

- C1 – Tour de l'Horloge - à partir de la rue de la Tour
- C2 – Entrée sous la Tour de l'Horloge
- C3 – Galerie sous la Tour de l'Horloge
- C4 - Entrée sous la Tour – détail
- C5 – Tour de l'Horloge - à partir de la rue du Musée
- C6 – Tour de l'Horloge – détail
- C7 – Tour des Tailleurs – côté Ouest
- C8 – Tour des Tailleurs - à partir de la Place de la Cité
- C9 – Tour des Tailleurs et Eglise de la Colline
- C10 – Tour des Forgerons – côté N-O
- C11 – Tour des Etameurs
- C12 – Tour des Etameurs et enceinte fortifiée côté E
- C13 – Tour des Bottiers
- C14 – Tour des Bottiers à partir de l'Eglise Romano-Catholique
- C15 – Tour des Pelletiers et des Bouchers à partir de la rue du Mur
- C16 – Tour des Bouchers et des Pelletiers avec le mur d'enceinte

## Cité

- D1 – Eglise de la Colline et Ecole vue du N
- D2 – Maison Paroissiale
- D3 – Eglise de la Colline – façade O après restauration
- D4 - Eglise de la Colline – extérieur (S-E) après restauration
- D5 - Eglise de la Colline – détails sculpture choeur
- D 6 - Eglise de la Colline – détails sculpture choeur
- D7 - Eglise de la Colline – détail peinture intérieure
- D8 - Eglise de la Colline – détail peinture intérieure
- D9 – Eglise du Monastère – façade O
- D10 – Eglise du Monastère - à partir de la rue des Etameurs
- D11 – Toit bâtiment néogothique (internat "J. Haltrich")
- D12 – Rue des Etameurs – maisons no. 3, 5, 7

## Place de la Cité

- D13 – Place de la Cité - à partir des arcades du passage piéton
- D14 – Rue du Monastère – maisons no. 4 et 2
- D15 – Place de la Cité - côté O
- D16 - Place de la Cité - passage piéton
- D17 - Place de la Cité - côté O - maison no. 6
- D18 - Place de la Cité - coin N-E
- D19 – Place de la Cité - côté E
- D20 – Place de la Cité maisons no. 10. 11. 12
- D21 – Rue du Musée
- D22 – Maison “Vénitienne” et habitats tour (rue du Musée no. 6)
- D23 – Passage voûté entre la Place de la Cité et la rue du Musée  
 (“Goosloch”)
- D24 – Habitats tour – rue du Musée
- D25 – Passage “Paulinesloch” – vers la rue des Etameurs

- D26 – Maison Vlad Dracul
- D27 – Rue des Etameurs à partir de la Place de la Cité
- D28 – Maison Vlad Dracul et Eglise de la colline
- D29 – Maisons de la rue de l'Ecole no. 15, 13, 11
- D30 – Rue de l'Ecole et Escalier des écoliers
- D31 – Rue de l'Ecole – front Ouest
- D32 – Rue de l'Ecole – front Est
- D33 – Rue des Pelletiers
- D34 – Escalier en bois et ruines de l'église gothique
- D35 – Rue des Menuisiers – vue vers l'Eglise de la Colline
- D36 – Maison 9 rue des Menuisiers
- D37 – Rue des Menuisiers
- D38 – Rue des Menuisiers avec la maison du no. 24
- D39 – Tour des Cordiers à partir du cimetière
- D40 – Entrée au cimetière - parc de l'Eglise de la Colline
- D41 – Cimetière des héros de la Première Guerre Mondiale
- D42 – Allée du cimetière de l'Eglise de la Colline

### **LISTE DES DIAPOSITIVES**

1. Vue aérienne du S du Centre historique
2. Vue aérienne de la Cité du N-E
3. Vue aérienne de la Colline de l'Ecole à partir du S-E
4. Vue aérienne de la Tour de l'Horloge et de l'Eglise du Monastère du côté N-O
5. Vue aérienne de la Tour de l'Horloge du côté S-E
6. Vue panoramique de la Colline de la Cité et de la Ville basse du côté S
7. Vue panoramique de la Cité du côté E
8. Vue panoramique de la Colline de la Cité du côté S-E
- 9..Cité et Ville Basse du côté S



10. Vue vers la Tour des Etameurs, la Maison Paroissiale, l'enceinte fortifiée et la Tour des Pelletiers du côté S
11. Eglise de la Colline et Ecole du côté S
12. Image du plateau inférieur de la Cité du côté N-E
13. Image du plateau inférieur de la Cité du côté S
14. Eglise du Monastère, Tour des Forgerons, Mairie
15. Tour de l'Horloge et bâtiment de l'internat J. Haltrich
16. Vue N-E de l'Eglise de la Colline
17. Colline de la Cité avec la rue du Moulin, la Tour des Etameurs, l'Eglise de la Colline
18. Vue Nord de la cité
19. Vue de la Cité à partir de la Tarnava
20. Vue de la Tour de l'Horloge vers l'Eglise de la Colline
21. Vue de la Tour de l'Horloge vers la Place de la Cité
22. Vue de la Tour de l'Horloge vers la Ville Basse
23. Vue de la Tour de l'Horloge vers la Place Hermann Oberth
24. Vue de la Tour de l'Horloge à partir de la Place Hermann Oberth
25. Vue de la Tour des Etameurs à partir de la Place Hermann Oberth
26. Accès vers la Tour de l'Horloge
27. Tour de l'Horloge – façade sud
28. Tour des Tailleurs – façade ouest
29. Tour des Etameurs – côté ouest
30. Tour des Etameurs et Enceinte fortifiée côté S-E
31. Tour de l'Horloge vue à partir de la rue du Musée
32. Tour de l'Horloge (détail)
33. Eglise du Monastère
34. Eglise de la Colline – façade du chœur côté sud avant restauration

- 35. Eglise de la Colline – Détail chair en pierre.
- 36. Eglise de la Colline – Détail peinture intérieure
- 37. Maison Vlad Dracul et rue des Etameurs – vue de la Place du Musée
- 38. Rue des Etameurs et Eglise du Monastère
- 39. Escalier des écoliers – entrée
- 40. Sighisoara – Festival annuel de théâtre médiéval – Place du Musée.

**b. Doubles des plans de gestion du bien et d'extraits d'autres plans relatifs au bien**

**Annexe I – Plan d'urbanisme**

I a. ZPPAU - Sighisoara - Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain de Sighisoara avec des sous-zones à différents degrés de protection.

I b. Le plan du bien proposé. Centre historique de Sighisoara avec les règlements urbains.

I c. Extrait des prévisions du Règlement d'intervention de la Zone protégée concernant le bien proposé.

**Annexe II- Cartes historiques**

- a. Plan de la ville en 1735
- b. Plan de la ville en 1736
- c. Plan de la ville en 1750
- d. Plan de la ville en 1875
- e. Caractéristique du parcellaire de la Cité
- e bis. Découpage en îlots de la Cité
- f. Parcellaire de la ville en 1860
- g. Etapes de l'extension de la Ville Basse
- h. Cité en 1750

- i. Cité en 1880
- j. Cité en 1957
- k. Plan de la ville en 1957

**Annexe III – Représentations d'époque de la Cité de Sighisoara**

- a. Gravure de H. J. Schöllenberg – 1966
- b. Dessin par Andreas Blasius en 1774 – Sighisoara au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle
- c. Sighisoara vue Est – gravure de L. Rohboch 1857
- d. La Cité en 1735 axonométrie Nord – dessin de ing. K. Leonhardt

**Annexe IV – Relevés et dessins exécutés par ing. K. Leonhardt 1953**

- a. Eglise du Monastère
- b. Tour de l'Horloge
- c. Tour des Etameurs
- d. Tour des Bottiers
- e. Tour des Forgerons
- f. Tour des Tanneurs
- h. Tour des Pelletiers
- g. Tour des Tailleurs
- i. Tour des Bouchers
- j. Enceintes fortifiées de la Ville Basse

**c. Bibliographie**

**Anghel**, Gheorghe. *Cetati medievale din Transilvania*. Bucuresti: Meridiane, 1972.

**Baltag**, Gheorghe. *Asezarea stramoseasca si romaneasca de la Sighisoara*. Targu-Mures. Vatra, VIII / 6, 1978.

**Blanc**, François. "Sighisoara" Rev. Monuments Historiques no. 169. Roumanie: E.C.N.M.H.S. juin-juillet, 1990.

**Borbely, Andor.** *Erdélyi tudományos füzetek (161.sz.). Erdélyi városok képeskönyve 1736-Bol Az erdélyi muzeum-egyesület kiadása.* Kolozsvár. 1943.

*Calatori straini in Tarile Romane, I-V.* Bucuresti. 1968 - 1973. *Die Überschwemmung Schässburgs im Jahre 1771,* *Sachsischer Hausfreund,* 1852, pp. 111 - 114.

**Cantacuzene, G.M.** *Documents d'architecture. Petits edifices 7° série. Roumanie. 8 dessins de Charles Cuvillier dont 3 au crayon: Tour de l'horloge, vieille rue, vieille maison; de Sighisoara.* Paris. 1931.

**Curinschi, Gheorghe.** *Centrale istorice ale oraselor - protejare si restaurare sistematizare si reconstructie - valorificare urbanistica a monumentelor de arhitectura.* Bucuresti: Ed. Tehnica. 1967.

**Demay, Bruno.** *Sighisoara, formation, evolution - transformation archéologie biblio-iconographique d'une ville médiévale de Transylvanie.* *Travail de fin d'études sous la direction de Pierre Saddy.* Ecole d'architecture Paris Bellville- 1993.

**Drăgut, Vasile.** **Cetatea Sighisoara.** Bucuresti: Meridiane (Col. Monumentele patriei noastre). 1968.

**Dubowy, Erich.** *Sighisoara un oras medieval.* Bucuresti: Ed. Tehnica. 1957.

**Encyclopedia Hungarica,** Vol. III. Budapesta. 1996.

**Fabritius, Karl.** *Der Brand Schässburgs im Jahre 1676.* *Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde.* 1853, I/2.

*Die Ali-Pascha steuer und die Schässburgs* *Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde.* 1880, XV/I.

*Die Schässburgs Chroniken des siebzehnten Jahrhunderts.* *Siebenbürgische Chroniken des Schässburgs Stadtschreibers Georg Klaus,* II, Wein 1864. V-CIII.

**Folberth, Otto.** *Schässburg.* Klingsor, 1931.

**Giurgiu, Emil.** *Sighisoara.* Bucuresti: Ed. Sport -Turism. 1982.

**Goebbel, Johann** et Wachsmann Georgii, *Chronica Civitatis*

*Schessburgensis 1514-1663*, Kemeny, Joseph, Deutsche Fundgruben zur Geschichte Siebenbürgens, II Klausenburg 1840.

**Hienz**, Hermann. *Bücherkunde zur Volks-und Heimatforschung der Siebenbürger Sachsen*, München 1960.

**Höhr**, Adolf. *Das alte Schässburg*. Karpaten, 1909/10, III.

*Das heutige Schässburg*, Karpaten, 1911/12, IV.

**Höhr**, Heinrich. *Ein Rundblick über Schässburg vom Türmchen der Bergschule*, Gross-Kokler Bote, 1930.

[**Kraus**, Georgius], *Aus der Zeit tiefster Not*, red. Mild, Fritz, Schässburg, 1926.

**Machat**, Christoph. *Die Bergkirche zu Schässburg und die mittelalterliche Baukunst in Siebenbürgen*, München. 1979.

**Mayers**, Lekikon. Bd. 10, Leipzig 1929.

**Medrea**, Ioan. *Sighisoara*, Sighisoara, 1928.

**Meyerslexikon**, Bd. 20. Mannheim. 1977.

**Mild**, Fritz. *Zu Schässburg Anno 1848 / Aus den Erinnerungen eines Bürgergardisten*, Schässburg: Verlag der Markusdruckerei 1929.

**Misselbacher**, Julius. *Die Wandgemälde der Schässburg bergkische in: jahresbericht der ev. gemeinde A. B. in Schässburg über das jahr 1934*. 1934.

**Muller**, Friefrich. *Archeologische Skizzen aus Schässburg*. Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde, 1857, II.

*Die Schässburgische Bergkirche*, Archiv des Vereins für Schässburgische Landeskunde, 1855, I.

*Schässburg*, Mittheilungen der kaiserlich-königlichen Central-Comission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale, 1857, II/7. Wien, 1857.

**Niedermaier**, Paul. *Geneza orasului Sighisoara*. Bucuresti: Revista Muzeelor si Monumentelor / Monumente istorice si de arta, 1979, XL VIII/2.

**Nussbacher**, Gernot. *Documente si stiri documentare privind mestesugurile din Sighisoara din secolul al XV-lea*, Sibiu: Muzeul

Bruckenthal / Studii si comunicari, 1969, XIV.

*Documente si stiri documentare privind mestesugurile din Sighisoara intre 1501-1520.* Cluj: Sub semnul lui Clio/ Omagiu Acad. St. Pascu, 1974.

**Pascu, Ioan.** *Un martor la debutul si evolutia urbanisticii si a culturii materiale medievale in Cetatea Sighisoara - "Casa cu Cerb",* Cluj: Studii de istorie a Transilvaniei / Specific regional si deschidere europeana. 1994.

**Popa, Corina.** *Historismus in der Schässburger Architektur. Neugotische Bauten,* (en cours de parution) Bucuresti: Revue Roumaine d'histoire de l'Art.

**Popa, Radu, Baltag, Gheorghe,** *Documente de cultura materiala oraseneasca din Transilvania in a doua jumătate a secolului al XIII-lea,* Studii si cercetari de istorie veche si arheologie, 1980, XXXI/1.

S., M. G., *Schässburg in der Fürstenzeit Anno (1660-1662),* Gross-Kokler Bote, 1920, nr. 2177, 2178.

*Schässburg/Führer durch die Stadt und Umgebung,* Sighisoara 1895.

*Schässburg/ Bild einer siebenburgischen Stadt,* Hrsg. Hans-Heinz Brandsch, Walter Heltmann, Walter Ligner, Thaur 1994.

**Roth, Victor,** *Beiträge zur kunstgeschichte Siebenbürgens. (contribution à l'histoire de l'art en Transylvanie),* Strassburg, 1914.

*Geschichte der deutschen baukunst in Siebenburgen in: studien zur deutschen kunstgeschichte. heft 64.* Strasbourg. 1905.

**Schuler, v. Libloy, Friedrich,** *Constitutionen der Stadt Schässburg und der Gemeinden des Schässburger Stuhles,* Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde, 1867, VIII.

**Schuler, Richard,** *Alt Schässburg,* Schässburg. 1906.

*Alt- Schässburg, Kulturhistorische Skizze Horeth, Schässburg Sighisoara 1934.* Gravure de 1767 d'après une peinture de Daniel Köhler.

**Teculescu, Horea.** *Pe Mures si pe Tarnave, Oameni si locuri din Tarnava Mare,* Sighisoara. 1934.

**Teutsch, Friedrich.** *Siebenbürgische Städtebilder / 2. Schässburg,* *Siebenbürgische Volksfreund,* 1887.

**Teutsch**, Geotg Daniel. *Die Schässburger Gemeinderechnung von 1522*,  
Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde, 1853, I.

**Teutsch**, Johann. *Schässburg - Sighisoara - Segesvar*, Siebenbürgisch-Sächsischer Hauskalender / Jahrbuch 1970.

**Treiber**, Gustav. *Mittelalterliche Kirchen in Siebenbürgen. Beiträge zur Baugeschichte aufgrund der Raumverhältnisse. Hiltskomitee der Siebenbürger Sachsen*. 1971.

**Tröster**, Johann. *Das alt und neu teutsche Dacia*, Nürnberg. 1666.

**Ursu**, H. *Sighisoara et ses environs*, Bucuresti. 1944.

**Vatasianu**, Virgil. *Istoria Artei Feudale in Tarile Romane*, I, Bucuresti. 1959.

#### **d. Adresse où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives**

1 Les fiches d'inventaire des constructions à valeur proposée de monument historique, accompagnées de photos 9 x 12 et de la fiche de la localité ainsi que les dessins et relevés originaux exécutés par ingénieur Kurt Leonhardt entre 1954-1980 se trouvent à Siebenbürgisch – Sächsischer Kultur Art Schloss Horneck – Gundelsheim (Neckar) – Allemagne qui gardent habituellement un double des fiches de description et des photos de l'inventaire de 1997.

Les originaux des fiches d'inventaire se trouvent à l'Académie des Arts de Bucarest, 1er arrondissement, 17 rue General Budisteanu.

2. Les matériaux de documentation: dossiers, clichés photo et diapositives, cartes relatives au bien se trouvent au Ministère de la Culture – Direction des Monuments Historiques, Bucarest, 1er arrondissement, 1 Piata Presei Libere – et les originaux se trouvent au Centre de Projet pour le Patrimoine Culturel National – Bucarest, 5e arrondissement, 16 rue Ienachita Vacarescu.

3. Les rapports de recherche archéologique et les projets de restauration des bâtiments monuments historiques se trouvent à l'archive de la Direction des Monuments Historiques, Bucarest, 5e arrondissement, 16 rue Ienachita Vacarescu.

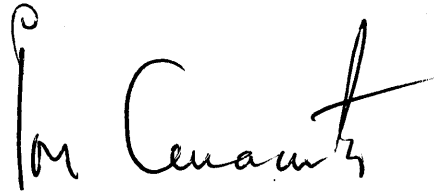
4. Les études d'urbanisme et les plans de la zone à statut de zone

historique protégée de la ville de Sighisoara se trouvent à l'Institut "Urban Proiect", Bucarest, 1er arrondissement, 40 rue Snagov et au Conseil Local de Sighisoara, 7 rue du Musée.

Les relevés de certains immeubles à statut de monument de la zone proposée se trouvent à l'Institut d'Architecture "I. Mincu", Bucarest, 1er arrondissement, 8 rue Academiei et à l'Académie des Arts – Bucarest, 1er arrondissement, 17 rue General Budisteanu.



**8. SIGNATURE AU NOM DE L'ÉTAT PARTIE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ion Caramitru'. The signature is fluid and cursive, with a prominent initial 'I' and a long, sweeping horizontal stroke at the end.

**ION CARAMITRU**  
**Ministre de la Culture**

**ROUMANIE**  
**MINISTÈRE DE LA CULTURE**

---

**DOSSIER UNESCO 902**

**LE CENTRE HISTORIQUE**  
**DE LA VILLE DE SIGHISOARA**

Compléments requis par les Recommandations ICOMOS  
concernant l'inclusion sur la Liste du Patrimoine Mondial

AOÛT 1999

**DOSSIER UNESCO 902 – CENTRE HISTORIQUE  
SIGHISOARA**

Compléments requis par les Recommandations ICOMOS  
concernant l'inclusion sur  
la Liste du Patrimoine Mondial

**SOMMAIRE**

<b>I. Problèmes législatifs</b>	<b>page 3</b>
Garantie de la protection du centre historique	
Quand sera promulguée la Loi sur la protection du patrimoine?	
 <b>II. Références au Plan d'Urbanisme de la Zone (PUZ) et au Règlement de la zone protégée à valeur historique de Sighisoara (ZPPAU), y compris le problème de la rue Bayer</b>	
	<b>page 7</b>
 <b>Annexes :</b>	
1 - plan de la zone protégée de Sighisoara	
2 - avis no. 2126/25.04.1996 de CNMASI	<b>page 13</b>
3 - avis no. 17/1997 de la Commission d'urbanisme du Conseil départemental de Mures	<b>page 14</b>
4 - Arrêté no. 50/30.10.1997 du Conseil départemental de Mures	<b>page 15</b>
5 - Arrêté no. 33/30.06.1994 du Conseil local de Sighisoara	<b>page 16</b>

### **III. Mesures préventives concernant les interventions de conservation et réparation des murs de fortification de Sighisoara**

1. Projets en cours page 18
2. Déclaration des mesures devant être entreprise pour la prévention  
de la destruction d'autres murailles page 20

#### **Annexes :**

- 6 - plan d'ensemble de la fortification de Sighisoara
- 7 - mesures de consolidation du mur d'enceinte entre la zone de la Tour des Cordiers – Tour des Bouchers
- 8 - mesures de consolidation de la muraille d'enceinte entre la zone de la Tour des Pelletiers – Tour des Tailleurs

# **I. Garantie de la protection du centre historique Sighisoara**

## **1. Protection par la tradition**

Pendant six siècles, le patrimoine historique de Sighisoara a été enrichi et transmis aux générations suivantes grâce à l'existence d'une vie communautaire intense des colons saxons. L'existence des guildes d'artisans, des propriétaires d'immeubles, d'ordres religieux actifs, a permis à une communauté ayant une puissante conscience de soi – la communauté allemande, de perpétuer ce mode d'organisation, ce qui fait qu'avant l'exil massif de la population allemande, on peut affirmer que la tradition a contribué de la façon la plus évidente au maintien du patrimoine monumental de la ville. Ceci explique la conservation, dans une proportion importante, de la typologie spécifique de la ville fortifiée de Sighisoara, comparé à d'autres villes similaires.

Dans le contexte légal actuel, la protection traditionnelle s'exerce dans le cas des biens immeubles, par leurs détenteurs (propriétaires ou gestionnaires) dans les conditions prévues à la Loi 41/1995 – art. 22-23.

Dans le cadre de la communauté allemande, dont les membres ont émigré en masse après 1990, la protection s'exerce aussi par les accords bilatéraux conclus avec la Fondation Messerschmidt – Allemagne, par l'Association culturelle Restauero – Messerschmidt, ayant son siège en Sighisoara.

## **2. Protection légale**

Entre 1895 et 1974, la législation nationale concernant les monuments historiques a assuré la continuation de la tradition, ainsi que certaines mesures spéciales en faveur du fond monumental de Sighisoara. Ainsi, dans la période 1950-1974, Sighisoara a fait l'objet d'études spéciales de délimitation de la zone de la réserve d'architecture et

d'urbanisme, ainsi que de projets de détail concernant la zone historique. La Loi du Patrimoine Culturel National 63/1974, portant surtout sur les biens du patrimoine meuble, a rendu toutefois possibles de nombreux abus favorisés aussi par la suppression de l'institution ayant des attributions dans le domaine dans la période 1977-1989 (dans le cas de Sighisoara, la démolition d'une zone de 3 ha de la Ville Basse, adjacente à la Rue du Moulin).

Dans la période 1990-1999, la période pendant laquelle a été élaboré le projet de la nouvelle Loi des monuments, a fonctionné un complexe d'actes normatifs et Lois (Loi 50/91, ordonnance no. 27/1992, Loi no. 11/1994, ordonnance no. 68/1994, Loi no. 41/1995) dont l'action concertée assure actuellement le cadre légal et institutionnel spécifique à ce domaine.

Au terme de ces actes sont établis :

- les organismes au niveau central et zonal chargés de la gestion des monuments (Loi 41/1995 – art. 8, 9 et 13. Arrêté du Gouvernement 134/1998, Loi 69/1999 – art. 21 et 59).

- les catégories de monuments historiques, ainsi que la procédure d'inclusion sur la Liste des monuments historiques (art. 2 Loi 11/1994 et art. 1 – Loi 41/95).

- les zones de protection afférentes aux monuments historiques (comme partie intégrante de ceux-ci) et le mode d'institution de celles-ci (art. 18 – Loi 41/1995).

- les types de protection des monuments historiques (courante, spéciale, spécifique, mesures particulières) et la responsabilité de la mise en oeuvre pour chaque type séparément (art. 16, 17, 18 – Loi 41/1995).

- les obligations des détenteurs de monuments historiques (art. 16, 22, 23, 24 – Loi 41/1995).

- l'obligation d'obtenir les avis et les accords des autorités compétentes dans le cas des autorisations pour les travaux de conservation, restauration, entretien courant (art. 7 a – Loi 50/1991).

- les attributions des organes spécialisés centraux et locaux et la manière correcte de protection des monuments historiques par l'obligation de l'avis et du contrôle des projets de conservation et de restauration, ainsi que des opérateurs (agents économiques et spécialistes – art. 10 et 13 de la Loi 41/1995).

- l'obligation de l'avis, par les organes spécialisés du Ministère de la Culture, des normes et méthodologies du domaine de l'évidence et de la conservation des monuments historiques, ainsi que des domaines connexes (urbanisme, administration centrale et locale).

- les attributions de collaboration au niveau central entre le Ministère de la Culture et le Ministère des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire dans l'établissement des zones protégées (Arrêté du Gouvernement no. 134/1998 – art. 57 b et f).

- l'exercice des responsabilités en cas de violation possible ou réelle des règles de protection (art. 10 – Loi 11/1994 et art. 32/2 Loi 41/1995).

- l'exercice des responsabilités en cas de violation de la manière d'octroi de l'autorisation de travaux et les sanctions en cas de violation des conditions de l'avis et du contrôle (Loi 50/1991 – art. 6, art. 26 – a et b et art. 28).

## **1. Nouveaux actes normatifs**

Outre les lois en vigueur pour les domaines connexes aux réglementations concernant les monuments historiques (Loi 50/1991 concernant l'autorisation de l'exécution de constructions, Loi 69/1991 de l'administration publique locale, Arrêté du

Gouvernement 525/1996 pour l'approbation du Règlement général d'urbanisme, Ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire 7358/28.10.1996 sur l'institution de la commission pour les zones protégées construites), est en cours d'apparition un acte normatif important : **la Loi concernant le Plan d'aménagement du territoire national (PATN – Section III – zones protégées)**, adoptée par le Sénat le 19 novembre 1998 et en cours d'approbation par la Chambre des Députés.

Dans le cadre de cette loi, la zone de réserve historique Sighisoara est décrétée Zone protégée construite d'intérêt national.

### **Le projet de Loi concernant la protection des monuments historiques de Roumanie**

Dans les conditions données, est promue l'apparition d'une Loi des monuments devant répondre aux demandes suivantes :

1. Unification des différents actes normatifs sur la base desquels les monuments de Roumanie peuvent être protégés.
2. Introduction de modifications et adaptations de la législation existante suite à l'affiliation de notre pays à certains actes et documents internationaux concernant la protection du patrimoine.
3. Changement de l'attitude par rapport à la problématique du patrimoine dans le sens de l'application claire des prévisions légales et d'une meilleure prise de conscience des responsabilités des utilisateurs.

Par conséquent, le projet de Loi pour la protection des monuments historiques offre un ensemble cohérent de mesures d'ordre scientifique, juridique, administratif, financier et technique, destiné à assurer



juridique, administratif, financier et technique, destiné à assurer l'identification, la recherche, l'inventaire, le classement, les conditions d'intervention sur les monuments historiques, y compris la garde et l'entretien, la consolidation, la restauration et la mise en valeur des monuments historiques par une intégration sociale, économique et culturelle dans la vie des collectivités locales.

Le projet de la nouvelle loi des monuments prévoit la possibilité de passer certains monuments dans la propriété de personnes physiques.

Le Chapitre IV de la nouvelle Loi des monuments : *Responsabilités des propriétaires de monuments historiques et des autorités de l'administration publique locale*, - art. 42 a, stipule l'obligation de ceux-ci d'entretenir, utiliser et aliéner l'immeuble uniquement en observation les prévisions de la loi et de l'Obligation d'utilisation (art. 19). **L'obligation concernant l'utilisation des monuments historiques** est une servitude constituée dans l'intérêt de l'immeuble qui établit les conditions et les règles d'exploitation et entretien de bien immeuble en question. Elle accompagne les actes de propriété, de concession ou de bail pendant toute la durée d'existence de l'immeuble.

Concernant le **décal d'apparition de la nouvelle loi**, nous apportons les précisions suivantes :

- la Loi concernant la protection des monuments historiques de Roumanie a été présentée au Gouvernement de la Roumanie et approuvée pendant la séance du Gouvernement du 27 mai 1999.
- La Loi approuvée par le Gouvernement de la Roumanie a été déposée à la Chambre des Députés en procédure d'urgence. La procédure parlementaire implique sa discussion à

la Chambre et au Sénat. Tenant compte des vacances parlementaires (2 mois), nous ne pouvons pas faire de suppositions concernant la date à laquelle la Loi des monuments sera approuvée. En principe, on estime un délai d'à peu près 9 mois suivant sa soumission à la Chambre des Députés.

## II. L'ACTE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF CONCERNANT LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN DE SIGHISOARA

La Zone « Centre historique Sighisoara » proposée pour inclusion sur la Liste du patrimoine mondial, fait partie de la *Zone protégée d'architecture et urbanisme à valeur historique de Sighisoara* ayant un statut de monument historique et figurant sur la Liste des monuments historiques de Roumanie au no. 27 E 021.

Pour la zone historique protégée Sighisoara (ZPPAU), ayant une superficie de 145 ha, un Plan d'urbanisme de la zone (PUZ) a été conçu, ainsi que le Règlement afférent (projet no. 125/1995, auteur : l'Institut URBAN Proiect – Bucarest). Le PUZ a reçu l'avis de la Commission Nationale pour les Monuments Historiques et les avis des organes locaux, annexés en copie :

- Avis 2126/25.04.1996 de CNMASI
- Avis no. 17/1997 de la Commission d'urbanisme du Conseil départemental de Mures
- Arrêté no. 50/30.10.1997 du Conseil départemental de Mures
- Arrêté no. 33/30.06.1994 du Conseil local de Sighisoara

Le Règlement, qui fait appel au concept de conservation intégrée largement accepté par la pratique internationale, est devenu, suite à ces approbations, un instrument de gestion locale de la zone et une base pour les opérations de revitalisation urbaine. En tant que documentation urbanistique spécifique fondée sur des analyses à critères multiples amples, le Règlement constitue un guide d'action sur la base duquel la Mairie de

- protection et la conservation des bâtiments de valeur classée ou inscrite ;
- réorganisation spatiale dans les zones libres ou déstructurées, suivant la logique de la proximité existante, en vue d'une intégration moderne, évitant les pastiches ;
- protection et revitalisation des espaces verts, classés ou non et d'autres espaces à valeur d'ambiance ;
- assainissement des zones à grande densité de constructions, en respectant certaines règles et servitudes ;
- diversifications possibles par la modification des parcelles en respectant certaines prévisions dans le domaine ;
- réorganisations fonctionnelles des espaces ayant d'autres fonctions que l'habitation.

Les analyses à critères multiples, corroborées avec les déterminations issues du plan général de la ville, ont mené à des conclusions spécifiques concernant l'encadrement dans le site, la morphologie du tissu urbain, les éléments esthétiques formels et architecturaux spécifiques, les aspects fonctionnels.

Sur la base de l'interprétation de ces données, le Règlement suggère des attitudes et priorités préfigurées par la division de la zone en sous-zones avec différents degrés de protection (UTR), en vue de l'élaboration du Règlement par types d'interventions possibles.

La structure des dispositions du Règlement applicables à chaque unité de référence séparément est :

**Section 1. Nature de l'occupation du terrain** contenant les prescriptions concernant les types admis ou interdits d'occupation du terrain.

**Section 2. Conditions d'occupation du terrain** avec des prescriptions concernant : les voies d'accès et les routes, les réseaux

édilitaires, l'implantation des constructions sur le terrain, les hauteurs et l'aspect extérieur des bâtiments, les parkings, les espaces verts, les plantations, etc.

### ***Section 3. La possibilité maximale d'occupation du terrain***

Sur cet aspect, le Règlement complète le cadre juridique et institutionnel nécessaire à la conservation et à la revitalisation de la zone historique Sighisoara, en créant un cadre d'approche responsable pour la mise en valeur du patrimoine urbain construit de la ville.

A l'Annexe 1, nous présentons le plan urbanistique zonal – la zone protégée à valeur historique Sighisoara, avec la répartition par unités territoriales de références - sous-zones avec des différents degrés de protection stipulés par le Règlement.

La rue Bayer, située dans la Ville Basse, est incluse dans la zone protégée (ZPPAU) avec les prévisions du Règlement valables pour toute l'unité territoriale UTR2 (qui inclut également la zone du Centre historique Sighisoara proposée pour la Liste du Patrimoine Mondial – par exemple, la Place Hermann Oberth).

Les raisons pour lesquelles la rue Bayer n'a pas été incluse également dans la zone faisant l'objet de la proposition d'introduction sur la Liste sont les suivantes :

- la Ville Basse s'est développée par étapes successives, une première étape (XVe siècle) correspondant à la proposition actuelle, limitée à l'est par l'endroit où se trouvait la Porte de la rue Bayer.
- Outre cet argument historique, nous avons tenu compte également de l'effet d'harmonie d'ensemble assuré par le rapport relief – fond construit.
- Comme typologie, la configuration architecturale et urbanistique de la rue Bayer ne représente pas un élément spécial, elle est identique à celle de la plupart des villages saxons de Transylvanie appartenant au type

« village au long de la route » (les lots alignés le long d'une voie principale de circulation).

- Le fond construit constitué d'immeubles du XVIII-XIXe siècles détenus principalement par l'Administration d'Etat, présente un état précaire de conservation.

- Une zone importante de la Ville Basse d'à peu près 3 ha située entre la limite Nord des lots de la rue Bayer et la rue du Moulin a été déstructurée par les démolitions entreprises durant la période 1988-1989.

Les prescriptions du Règlement de la zone historique protégée Sighisoara (ZPPAU) concernant UTR2 sont valables pour toute la zone historique de la Ville Basse, y compris la rue Bayer. Ainsi pourront être contrôlées rigoureusement toutes les interventions faites aux immeubles (interventions aux façades, travaux de conservation, etc.), imposant l'obligation de leur autorisation par les organismes compétents.

En outre, pour la zone démolie avant 1990 (incluse dans le même UTR2) une documentation d'urbanisme a été rédigée (plan urbanistique de détail – projet de 1996), rédigé par Urban Proiect et ayant reçu l'avis de la Commission des Monuments Historiques ; en outre, le Conseil local a créé un concours d'architecture en vue de la définition des possibilités de développement des constructions futures (mode d'occupation du terrain, densité, limite de hauteur, fonctions possibles, etc.).

## **ANNEXES no 1, 2, 3, 4, 5**

**ANNEXE 2**

ROUMANIE  
LA COMMISSION NATIONALE DES MONUMENTS,  
DES ENSEMBLES ET DES SITES HISTORIQUES  
DIRECTION DES MONUMENTS, ENSEMBLES  
ET SITES HISTORIQUES

Nr. 2126 du 25.04.1994

Pour le  
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION GENERALE D'URBANISME

A l'intention du : - Conseil local de la municipalité de Sighisoara

- URBAN PROIECT – Bucarest

Concernant : - le Projet « Plan d'urbanisme de la zone » et le  
Règlement afférent pour la zone protégée à valeur historique  
et architecturale de Sighisoara.

Suite à l'analyse de la documentation complétée après l'octroi de  
l'avis CNMASI (Commission Nationale des Monuments, Ensembles et  
Sites Historiques) no. 102/15.03.1993 durant la séance d'avis CNMASI  
du 14.04.1993 nous vous notifions l'avis favorable pour le Plan  
d'Urbanisme de la Zone et le Règlement afférent pour la zone protégée à  
valeur historique et architecturale de Sighisoara.

L'étude, à caractère méthodologique, devra être transmise dans le  
territoire aux autorités d'élaboration de règlements sous la forme d'un  
document de présentation dont la rédaction devra être commandée par le  
Ministère des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire.

DIRECTEUR TECHNIQUE

CHEF SERVICES D'AVIS



**ANNEXE 3**

ROUMANIE  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MURES  
Commission technique pour l'avis  
des documentations d'urbanisme et  
d'aménagement du territoire

**AVIS NO. 17/1997**

de la commission technique pour l'avis des documentations  
d'urbanisme et aménagement du territoire du 7.10.1997

**Dénomination du travail :** PLAN D'URBANISME DE LA ZONE  
POUR LA ZONE PROTEGEE A  
VALEUR HISTORIQUE

**Responsable de projet :** URBAN PROIECT BUCURESTI projet  
no. 125/1995, étape III

**Bénéficiaire :** Mairie de SIGHISOARA

**Objet du travail :** L'étude prévoit des réglementations et  
des mesures urbanistiques en vue de la conservation intégrée des  
ensembles protégés à valeur historique et le règlement afférent pour une  
superficie de 145,5 ha.

Suite aux discussions menées au cours de la séance est donné un

**AVIS FAVORABLE**

A condition de la détermination du POT (pourcentage d'occupation  
du terrain) et du CUT (coefficient d'utilisation du terrain) pour les unités  
territoriales des sous-zones conformément à l'Arrêté du Gouvernement  
525/1995.

**PRESIDENT**

Archit. Dunca Doru

**SECRETARE**

Archit. Pojan Camelia

**ANNEXE 4**

ROUMANIE  
DEPARTEMENT DE MURES  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

**ARRETE NO. 50**

du 30 octobre 1997

*concernant l'approbation du Plan d'Urbanisme de la zone pour la zone  
Protégée à valeur historique de Sighisoara*

Le Conseil Départemental de Mures,

Considérant l'Exposé des motifs de la Direction pour l'Urbanisme, l'Aménagement du Territoire et les Travaux Publics no. 5758/1997 concernant l'approbation du Plan d'Urbanisme de la Zone pour la zone protégée à valeur historique de Sighisoara et de l'avis no. 11/1997 de la Commission d'organisation et de développement urbanistique, de réalisation des travaux publics et de conservation de monuments historiques et d'architecture,

Au terme de l'art. 66 et 88 de la Loi no. 69/1991 concernant l'administration publique locale,

**DECIDE :**

Art. 1. Le Conseil approuve le Plan d'Urbanisme de la Zone pour la zone protégée à valeur historique Sighisoara.

Art. 2. L'exécution du présent arrêté est la responsabilité du Conseil Local de la municipalité de Sighisoara et de la Direction d'Urbanisme, d'Aménagement du Territoire et de Travaux Publics du Conseil Départemental de Mures.

**PRESIDENT**

**Ioan Toganel.**

**ANNEXE 5****ARRETE No. 33****Du 30 Juin 1994**

**Concernant l'approbation du Plan d'Urbanisme de la Zone pour  
La zone protégée à valeur historique de Sighisoara**

**Le Conseil local de la municipalité de Sighisoara :**

**Considérant l'exposé des motifs du Maire de la municipalité pour le projet d'arrêté pour l'approbation du Plan d'Urbanisme de la Zone pour la zone protégée à valeur historique de la municipalité ;**

**Considérant les Projets rédigés par l'Institut de Recherche et Projet d'Urbanisme et Aménagement du Territoire, des projets portant l'avis du Ministre des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire ;**

**Considérant l'avis favorable de la Commission pour l'organisation et le développement urbanistique, la réalisation des travaux publics, la protection de l'environnement et la conservation des monuments historiques et d'architecture ;**

**Considérant le point C de l'Annexe à la Loi no. 50/1992, concernant l'avis et l'approbation des documentations d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;**

**Au terme de l'art. 21 lettre « m » et 29 de la Loi no. 69/1991, la loi de l'administration publique locale,**

**DECIDE :**

Art. 1. Le Conseil approuve le Plan d'Urbanisme de la Zone pour la zone protégée à valeur historique de la municipalité de Sighisoara et le Règlement d'application de celui-ci.

Art. 2. Les exemplaires originaux du Mémoire de présentation comportant 21 pages écrites et 16 pièces dessinées, le Règlement d'application composé de 96 pages écrites et une pièce dessinée et le Plan général à échelle 1 :2000 seront gardés à l'Office pour la restauration et la protection des monuments dans le cadre du conseil local.

**PRESIDENT DE LA SEANCE**

**Comsa Traian**

Le document ci-présent a été diffusé comme suit:

- 1 exemplaire dossier séance
- 1 exemplaire dossier arrêté
- 1 exemplaire Préfecture
- 1 exemplaire Maire
- 1 exemplaire Maire Adjoint
- 1 exemplaire Conseillers
- 1 exemplaire Service d'Urbanisme
- 1 exemplaire Office pour la Protection des Monuments

### III. MESURES PREVENTIVES CONCERNANT LES INTERVENTIONS DE CONSERVATION ET REPARATION DES MURAILLES FORTIFIEES DE SIGHISOARA

#### 1. PROJETS EN COURS

La muraille de la citadelle, ayant subi des effondrements plus anciens et récents, présente toujours des zones à grands risques de perte de la stabilité et requièrent des interventions immédiates.

Dans le plans des travaux de restauration pour 1998, le Ministère de la Culture a prévu l'exécution de l'expertise technique et du projet d'exécution pour la zone de muraille comprise entre la Tour des Pelletiers et la Tour des Tailleurs qui présente diverses dégradations (fissures, gondolages), ainsi qu'un effondrement sur une longueur de 11 m.

#### **Travaux prévus**

Le projet (voir Annexe 8) prévoit les étapes suivantes pour les travaux :

1. Assurer la stabilité du terrain le long de la rue de la muraille en la consolidant par un écran avec plusieurs alignement de pieux en béton armé forés placés sous le niveau du terrain.
2. Exécuter des forages horizontaux pour le drainages des eaux d'infiltration ou des pertes sur le réseau d'assainissement.
3. Refaire le mur de soutènement en pierre brute dans la zone éboulée.
4. Mesures locales de plombage ou de reconstruction des zones à dislocations tout en nettoyant et en réalisant de jointoiements au parement de la muraille.

Dans la zone comprise entre la tour des Cordiers et le bastion des Bouchers, suite à des pluies abondantes pendant le mois d'avril 1999, a

eu lieu un effondrement de la partie supérieure de la muraille d'enceinte sur une longueur de près de 18 m au niveau de l'accès au cimetière évangélique.

La muraille, qui est le résultat de plusieurs étapes de construction, sous l'influence des différents facteurs externes (stabilité du terrain, conditions climatiques, etc.) présente des dégradations importantes dont les déformations issues par la déviation de la verticale (dans certaines zones de 60 cm de maçonnerie avec une hauteur de 8 m) ont mené à l'effondrement d'avril 1999.

Dans ce sens, le Ministère de la Culture a prévu dans le plan de travaux pour 1999 l'exécution d'une expertise technique de la structure qui après avis sera suivie par un projet technique pour la consolidation du terrain et la consolidation et la restauration de la muraille d'enceinte affectée par la dégradation (Annexe 7).

### **Technologie et ordre d'exécution des travaux de consolidation de la muraille d'enceinte dans la zone affectée par l'effondrement et à tendance d'extension de ce phénomène.**

1. Sur la face extérieure de la citadelle sont exécutées des mesures de soutien de toutes les zones inclinées afin d'assurer la stabilité totale de la muraille pendant les opérations de consolidation.

2. Il y a tout d'abord consolidation du terrain et de la base de la muraille par le système de mini-pieux forés adjacents à la muraille des deux côtés, devant assurer la décharge de la masse de la muraille, ainsi que la reprise des phénomènes de pression latérale (stabilisation du terrain).

Tout le système de pieux forés est réalisé et demeure sous le niveau du terrain, en maintenant de façon intégrale l'élévation de la muraille originale.

3. Avec des moyens mécaniques simple un tronçonnage de l'élévation

inclinée de la muraille est réalisé afin de la ramener à la verticale sur toute la longueur où elle présente des déformations.

En principe, le niveau de base de l'élévation qui sera ramené à la verticale sera au niveau de la chemin de ronde correspondant à l'étape à créneaux de la fortification (zone d'évasement).

4. Par un système de presse hydrauliques et (ou) tenseurs mécaniques est exécutée la remise à la verticale de chaque tronçon en travaillant par étapes et avec des appareils de contrôle.

5. La réparation du joints entre tronçons (reconstruction) avec intégration concomitante de certains éléments verticaux de consolidation englobés à la maçonnerie.

## **2. DECLARATION DES MESURES QUI SERONT PRISES POUR EMPECHER LA DESTRUCTION D'AUTRES MURAILLES**

En 1988 a été rédigé le **Thème de projet et de répartition en étape des travaux** concernant la réparation, la consolidation, la restauration et la mise en valeur des fortifications médiévales de Sighisoara. Sur la base du Thème de projet, qui a reçu l'avis de la Commission des Monuments Historiques - CNMI le 8.12.1998, la priorité est aux travaux de consolidation et réparation urgente des zones sévèrement avariées du côté nord-ouest.

Les priorités seront établies par étapes après la rédaction d'une **Etude de faisabilité** qui estimera le type d'avaries, les modalités d'intervention et les coûts nécessaires, selon les nouvelles fonctions proposées.

La première étape qui prévoit le relèvement, l'expertise, la consolidation, la restauration des murailles d'enceinte sur tout leur trajet est en cours comme suit :

- pour le segment de muraille compris entre la tour des Pelletiers et la tour des Tailleurs la documentation d'exécution (projet technique) a été rédigée et a reçu l'avis pour la consolidation du terrain et la réparation de la muraille effondrée.

- Pour la zone entre la tour des Cordiers et la tour des Bouchers, qui présente un effondrement sur la zone d'accès dans la zone du cimetière évangélique, est en cours d'élaboration l'expertise technique formulant les solutions de consolidation détaillées au chapitre III, conformément aux plans annexés.

Les fortifications de la Citadelle Sighisoara – murailles et tours – sont considérées par l'état roumain un objectif prioritaire d'intervention et sont incluses dans le Programme National de restauration du Ministère de la Culture.

Les fonds, alloués annuellement, en fonction de la notification du budget pour les monuments, sont établis par étapes en fonction des priorités.

Au Programme National de restauration du Ministère de la Culture 1999, à la liste no. 1 « Travaux en cours », sont prévus les fonds suivants pour les fortifications de la Citadelle Sighisoara :

**Fonds de projet pour les murailles fortifiées du côté nord, le tronçon de la tour des Cordiers – tour des Bouchers (muraille cimetière)**

- recherches préliminaires, relevé
- expertise technique
- projet d'interventions urgentes

**Fonds d'exécution :**



- interventions urgentes dans la zone de la muraille du cimetière (tour des Cordiers – tour des Bouchers)
- fouilles archéologiques
- interventions urgentes à la tour des Forgerons

Toutefois, en dehors des attributions concernant la protection et la conservation du patrimoine culturel national, le Ministère de la Culture, sur la base des responsabilités découlant des engagements assumés par la Roumanie dans les conventions de l'UNESCO, garantira l'allocation systématique d'un fond du budget prévu pour le programme « Monuments de Roumanie sur la Liste du patrimoine mondial » jusqu'à la fin des travaux.

A part ces fonds du budget d'état, des démarches sont faites pour l'obtention de financements par d'autres sources (fondations, ONG) de Roumanie et de l'étranger, ainsi que pour contacter d'autres organismes en vue d'amplifier le programme.

MINISTRE DE LA CULTURE



CARAMITRU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Caramitru', written over the printed name.



COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

LAT. N 46° 12'

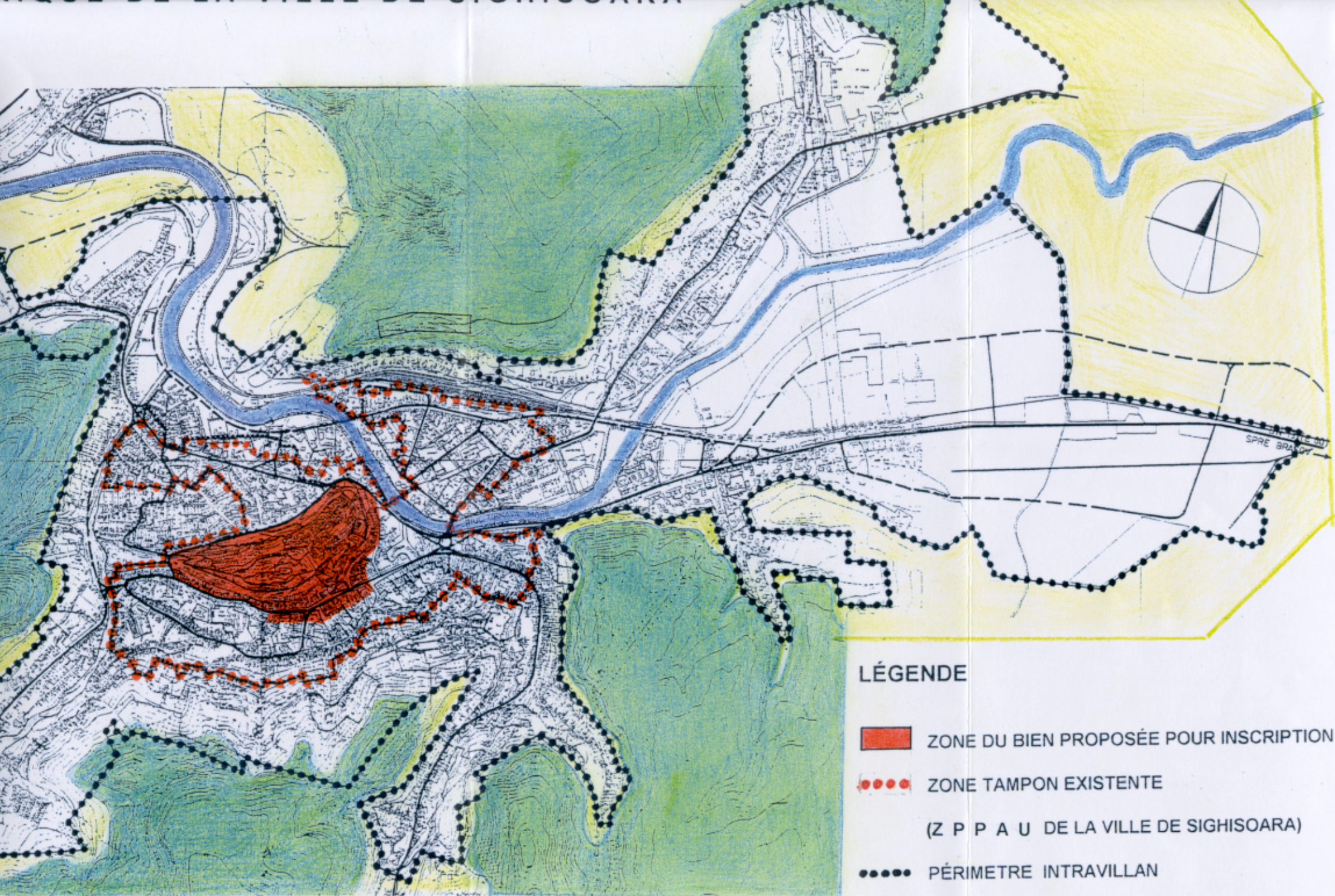
LONG. E 29° 48'



**LE CENTRE HISTORIQUE DE LA VILLE DE SIGHISOARA  
CARTE DE L'EMPLACEMENT DU BIEN ET SON  
ENVIRONNEMENT**

**ECHELLE 1: 100 000**

- INTRAVILLAN
- ZONE DU BIEN PROPOSÉE

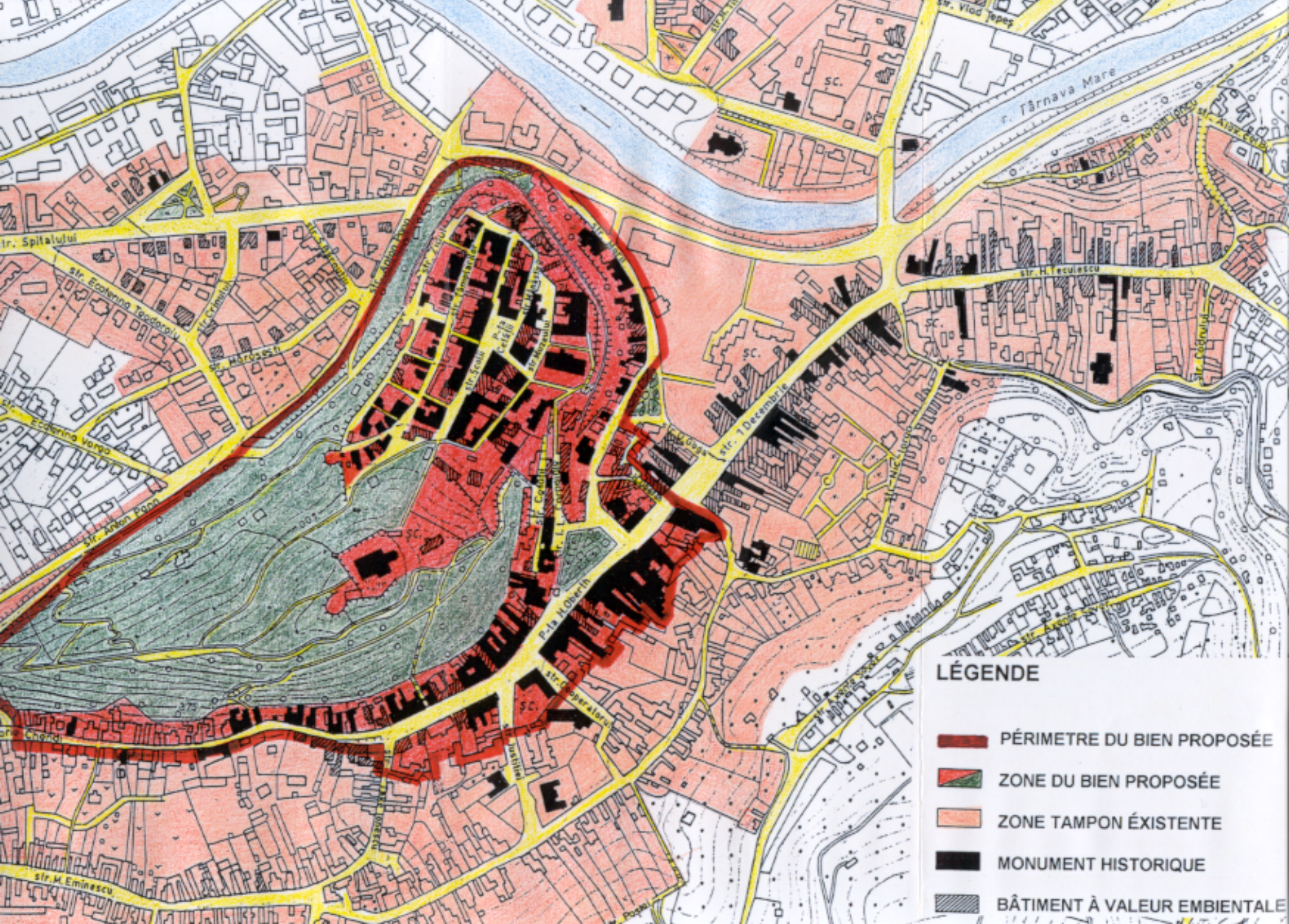


### LÉGENDE




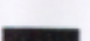
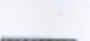
- ZONE DU BIEN PROPOSÉE POUR INSCRIPTION
- ZONE TAMPON EXISTENTE  
(Z P P A U DE LA VILLE DE SIGHISOARA)
- PÉRIMETRE INTRAVILLAN
- FORET
- EXTRAVILLAN

TRE DE LA ZONE PROPOSÉE POUR L'INSCRIPTION

ECHELLE 1 : 20 000



**LÉGENDE**

-  PÉRIMETRE DU BIEN PROPOSÉE
-  ZONE DU BIEN PROPOSÉE
-  ZONE TAMPON ÉXISTENTE
-  MONUMENT HISTORIQUE
-  BÂTIMENT À VALEUR AMBIENTALE











## Sighișoara (Romania)

No 902

### Identification

<i>Nomination</i>	Historic Centre of Sighișoara
<i>Location</i>	Region of Mureș
<i>State Party</i>	Romania
<i>Date</i>	29 June 1998

### Justification by State Party

The old town of Sighișoara is a site which reflects the German civilization of Saxon settlers in Transylvania. It reveals a way of building which exerted a considerable influence throughout the Middle Ages on the subsequent development of towns in Transylvania, the type of dwelling houses as well as traditional architecture.

#### Criterion ii

The urban fabric, with its geometric and spatial structure, and the numerous monuments of indisputable interest, developed in organic symbiosis with the landscape, give this group of buildings, the value of an outstanding achievement.

#### Criterion iii

The town is a very typical example of the specific medieval structure of a small-sized urban site, with a homogenous architecture and unique geographic position. **Criterion iv**

It is the best preserved town in Transylvania, a testimony to all that is characteristic of the building tradition of Saxons who settled here in the Middle Ages, a tradition expressed by the conservation of architectural styles, construction methods, and forms of urban housing which have survived until present days.

All these factors prove that Sighișoara is a site typical of both the medieval and the modern German civilization in Transylvania, threatened by social and cultural changes which have occurred in the last decades following the massive exile of the German minority. **Criterion v**

### Category of Property

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, the historic centre of Sighișoara is a *group of buildings*.

### History and Description

#### History

Sighișoara, which lies in the heart of Transylvania, developed on a plateau, dominated by a hill overlooking a bend in the river Tirnava.

In the 13th century, German craftsmen and merchants, known as Saxons, were ordered by the Hungarian sovereigns to colonize Transylvania and protect the border of the Carpathians against the steppe peoples. They settled on a hill, called the City Hill, which has revealed traces of occupation going back to the Palaeolithic period.

Following incursions by the Tatars in 1241, the fortified settlement on City Hill was reinforced with walls, guarded by towers, which were extended to surround the entire plateau at the end of the 14th century. The town, which was known in 1280 as *Castrum Sex*, developed commercial activities thanks to the powerful guilds of craftsmen. Each guild was responsible for the construction of a tower and its defence. The importance of the town was recognized in 1367 when it obtained the title of *Civitas* and became the second national political entity of Transylvania (the *scaun* of Schässburg, the original Germanic name for Sighișoara).

Under pressure from the Turks between 1421 and 1526, the fortified city raised its walls. At the same time, a settlement grew around the Church of the Saint Anthony hospital (existence attested by documents in 1461), situated at the foot of the plateau. The core of the Lower Town, protected by walls with defensive gates, gradually expanded to the east and west, and now stretches to both banks of the Tirnava.

During the XVIIth century, the town of Sighișoara suffered from a succession of tragic events. The population was reduced by almost half as a result of two plague epidemics. In 1676, a fire destroyed three-quarters of the town (although the buildings on City Hill survived), but it was rebuilt over the old foundations. The Lower Town was also damaged by two fires (1736 and 1788) and floods (1771), and the entire town was shaken by an earthquake in 1838.

In 1840, the merchant guilds lost the monopoly granted to them in the 13th century, and they disappeared. Although Sighișoara remained somewhat on the fringe of economic development in the 19th century, it was able to safeguard its historic centre from extensive transformations. However, occasional interventions led to the loss of a few towers and a section of the wall. In 1866, when Hungary transferred the constitution of the *Komitat* (district) to Transylvania, Sighișoara/Schässburg became the capital of the Tirgu Mares/Neumarkt district, and the Dominican monastery was pulled down to make way for the new town hall.

In the 19th century, the upper part of Sighișoara continued to function as an administrative and cultural centre. The commercial and craft activities were moved to the Lower Town which lost its fortifications in a subsequent expansion phase.

#### Description

The historic centre of Sighișoara, proposed for inscription on the World Heritage List, is composed of a fortified site spread over a steeply sloping plateau and dominated by City Hill, and the Lower Town with its woody slopes lying below. These two sectors form an indissociable group corresponding to the historic boundaries of the medieval town.

Apart from 19th century settlements, the historic centre of Sighișoara has kept its original medieval urban fabric with its detailed allotment of buildings plots, with some variations depending on the successive development

phases of the site, as well as its network of narrow streets lined with closely aligned rows of houses.

The Citadel is composed of three roads running lengthways, cut by passages at right-angles. The main axis (School Street) links City Square, laid out over the site of a group of houses in 1894, to the two main gates erected in the north, under the Tailors' Tower, and in the south, under the Clock Tower. The latter makes it possible to enter the Lower Town, which stretches along the slope around Hermann Oberth Square (the former Market Square), an intersection for roads crossing the major axis at right angles (Ilari Chendi Street and 1st of December Street).

Archaeological excavations carried out in the Citadel have disclosed remains of wooden houses dating to the 13th-14th centuries. Their foundations were incorporated in the stone houses of the 15th-16th centuries, most of which were rebuilt after the 1676 fire.

The houses, most of them the simple homes of craftsmen of two or three storeys, were built in stone or brick, covered in a coloured roughcast, and topped by a high tiled roof. They have a distinctive plan, with a narrow facade along the street, an L- or U-shaped layout, dwelling tower, linked rooms, etc.

The houses with compact layouts, probably the oldest ones, are characterized by a lateral vaulted entrance gallery. This entrance gallery is sometimes shared by two adjoining houses because of the small plots of land. Many of the houses still have a barrel-vaulted basement, workshops on the ground floor with a wooden ceiling or brick vault, and the living rooms on the upper floors. A few facades (City Square, for instance) have a more aristocratic architectural style of Baroque inspiration (17th-18th centuries).

A group of houses between Citadel Lane and Hermann Oberth Square stand out because of the way the storeys have been arranged to fit the configuration of the sloping ground.

A wall, 93m long and with interval towers, encloses the Citadel plateau. The different phases of construction from the 12th century to the 16th century can be clearly identified. It rises to a height of 8-10m between the Ropemakers' Tower and the Butchers' Tower, the best preserved section. Nine towers out of the original fourteen still stand and can be distinguished by their shapes. The imposing Clock Tower plays a special role as the symbol of the town, for it was placed under the responsibility of the city council, which held its assemblies there until 1556. Situated in the middle of the southern fortification wall, it dominates the three squares of the historic centre and protects the stairway connecting the upper town and the lower town. It now houses a museum.

Among the monuments in the historic centre of Sighișoara, it is worth mentioning the Church of Saint Nicholas, an edifice typical of the Gothic architecture of Transylvania. It is perched on the hill, and can be reached by a ramp staircase of 175 steps, called the Staircase of the Schoolchildren. It has been protected by a wooden roof since 1642. The Church was constructed in different stages between the 14th and 15th centuries over the remains of a Roman building. It has a hall-type plan with a polygonal apse. The decorative sculpture on the facade reflects Central European influences.

The Church of Saint Mary belonging to the Dominican monastery, demolished in 1886, is a 13th century Gothic monument of the hall type with bare facades. Inside is a Baroque altar dating to 1680.

The Dominican monastery and the Coopers' Tower in the south-west of the Citadel, and the Locksmiths' Tower and Church of the Franciscan convent in the north, made way respectively for the huge neo-Renaissance style City Hall (1886-88) and the Roman Catholic Church (1894).

## Management and Protection

### *Legal status*

A new preservation law has been under discussion for several years; the draft bill has been altered no less than fifteen times. Particularly difficult is the question of to what extent denationalization should be allowed for historic buildings that up to now have belonged to the state or to communal governments (eg the houses of the Saxons who emigrated to Germany before 1990). A division into two categories is planned. Historic buildings of national significance (category A) are to remain in public ownership, all others may be denationalized. To date there has only been a differentiation between listed historic buildings and buildings that are of significance for the townscape. Thus in the future there will be a third category.

On the map of the Sighișoara conservation district, which constitutes an adequate buffer zone, almost every building in the upper town is recorded under one of the two designations that are currently in use. Two-thirds of the houses are historic buildings, one-third is designated as significant to the townscape. In the lower town the ratio is reversed. The new law would make it necessary to filter out the buildings which are of national significance and thus cannot be denationalized. Basically this category would probably encompass the two churches, the cemetery, the city hall, the town fortifications, and the Staircase of the Schoolchildren

A special problem with denationalization is the fact that many houses are occupied by several families, all of whom should have the right to purchase the part in which they are living. Additional regulations will have to be developed to ensure mutual responsibility by all parties for the preservation and uniform treatment of common building elements (roof, staircase, facade).

The national significance of the upper and lower town as a conservation district was already established in 1996, when they were united in a "Zone for the protection of the architectural and urban design heritage"; this conservation district encompasses the entire upper town and the former market square (Hermann Oberth Square) with its surroundings as well as the buildings on the hill side of Mill Lane and Hospital Lane. The city gates (the hospital gate, the mill gate, and the Baier Lane gate), documented on older maps and city views, were used for determining the borders of the conservation district.

These borders become uncertain in those areas where suburbs arose early on outside the fortifications. This is especially relevant for the settlement around the Baier Lane gate (now Street of 1 December). The homogeneous historic development in this area (buildings mostly dating from the 19th century on the exterior, but often with an older core) makes it seem advisable to add this to the

conservation district, thus also including it in the zone that is proposed for inscription on the World Heritage List. The same is true for the short transverse lane that branches off to the south from Hospital Lane, directly west of the former hospital gate, with its two historic buildings from the 19th century (notary's office and former boarding school).

#### *Management*

Compliance with the provisions regulating the conservation district is supervised by the municipal building office, which is directly responsible to the mayor. A permit is required for any construction work within the conservation area. In principle demolition is not allowed, with the exception of recent outbuildings at the rear of property lots. The approval of the Historic Preservation Administration in the Ministry of Culture must be ascertained for construction work on historic buildings. Illegally undertaken actions must be undone, and a penalty paid. Since the buildings within the conservation district have all been surveyed and the survey results have been published, no one can claim ignorance of the situation.

### **Conservation and Authenticity**

#### *Conservation history*

Apparently no major preservation work was carried out before 1990 - at least there are no reports about such work. The largest project in the last ten years was the restoration of the hilltop church, in close collaboration between the Romanian preservation office and the Munich-based Messerschmitt Foundation. The latter has set itself the task of preserving the cultural heritage of the Germans in eastern and south-eastern Europe, even after their expulsion or emigration to their ancient homeland. The church was closed and under construction for several years. It has a new roof of small clay tiles and a new floor of sandstone slabs; the building was plastered and painted. Remnants of the ashlar-painted plaster were conserved, as were the Late Gothic wall paintings that survived at several places. Used by the congregation only on holidays, the hilltop church is to house a museum for Late Gothic wall and easel paintings; ownerless altarpieces from churches that are no longer in use are to find a new home here.

Practically no public funds are available for preservation work on dwelling houses or for the urgently necessary renewal of the infrastructure. Since there is no chance that this situation will change soon, planning work is also limited to the formulation of general goals such as the improvement of the living standard in apartments, renewal and burial of electric, gas, and telephone lines, and street paving.

A particularly large problem is presented by the city fortifications. In discussions of Sighișoara as a possible World Cultural Heritage site, the fortifications are one of the most significant features. Other cities in Transylvania, such as Sibiu, had more extensive fortifications which were associated with more important historical events (sieges, bombardments), but none is anywhere nearly as well preserved as that of Sighișoara. However, the wall retains its original height at only a few points. The longest section of the wall surviving to its original height, the part between the Ropemakers' Tower and the Butchers' Tower (at the cemetery gate below the hilltop church), collapsed over almost half its length in the summer of 1998. The

remaining part is also in danger of collapse. Quick and decisive action is needed here if the total loss of this section of the wall is not to be risked.

#### *Authenticity*

The authenticity of Sighișoara can be characterized as very high, in terms of both its monuments and its urban fabric, as long as the situation created in the 19th century is taken as the point of departure. If, however, the loss of the Dominican monastery and its replacement by the city hall in 1886-88 is not accepted as a legitimate development in the urban form, then a different, less positive conclusion is drawn. The same applies to the Franciscan convent and the Baroque German School, both of which fell to new buildings in historic revival styles.

### **Evaluation**

#### *Action by ICOMOS*

An ICOMOS expert mission visited Sighișoara in January 1999. ICOMOS also consulted its International Scientific Committee on Historic Towns and Villages.

#### *Qualities*

Sighișoara is a small city at the intersection of trade routes that come from western and northern Transylvania, continue to Brasov, and from there lead over the Carpathians to Wallachia. For centuries these routes served the exchange of goods and ideas between the Christian countries of central Europe and the Ottoman Empire.

#### *Comparative analysis*

Because of its exposed location in the arc of the Carpathians, which always formed an endangered border between the Mongols and the Tatars (in the east) and the Turks (in the south), Transylvania was a country in which not only cities but also market towns and villages could only survive if their defences (city walls, castles, fortified churches) were constantly renewed and extended. In contrast to the fortified churches, of which numerous examples have survived, the fortifications of the cities have been lost, except for fragments, as a result of growth in the 19th and 20th centuries -- with the exception of Sighișoara.

Placing Sighișoara in the larger context of all the cities that were founded in the 12th and 13th centuries in what was then the kingdom of Hungary by German merchants and artisans (the so-called Saxons), one also encounters two towns in present-day Slovakia which were inscribed in the World Heritage List several years ago: Banská Štiavnica (Schemnitz) and Spišský Hrad (Zipser Burg). Both are comparable to Sighișoara in size and age, and in both the most important monuments are fortified buildings, but that is all they have in common. Banská Štiavnica grew because of mining; Spišský Hrad is a bishopric: the city fortifications have not survived. In the cultural heritage of the Saxons who settled Transylvania and Spiš (Zips), making an imprint on the cities and villages of these regions from about 1150 until 1990, Sighișoara represents the urban type of an artisans' and merchants' fortified town. It is the best preserved example of this type.

#### *ICOMOS recommendations for future action*

The issue of ownership must be newly regulated. Together with the possibility of acquiring ownership of the houses they are living in, an incentive must be created for owners

to invest private capital in the preservation of historic buildings. The towers of the city fortifications should remain the property of the city, but contracts for private use could be drawn up.

Endangered parts of the city wall, in particular the stretch between the Ropemakers' and Butchers' Towers, must be provisionally secured to prevent further loss. Detailed investigations must ascertain the cause of the danger and of the recent collapse. Finally, plans for long-term protection of the wall must be developed and discussed with international experts recommended by UNESCO.

The borders of the conservation district (Zone for the protection of the architectural and urban design heritage) should be revised, with consideration being given to the possibility of including lower Baier Lane (Street of 1 December) in this district. The goal would be to prevent large-scale demolition, as has occurred on lower Mill Lane.

An urban design plan should be worked out for the levelled area on lower Mill Lane; this should define where future development can take place (including construction lines, density, height limits, etc). When investors have been found a competition should be held to develop ideas for the future design of the area.

The Bureau referred this nomination back to the State Party, requesting the following additional information:

- When can passage of the historic building protection law be expected? The guidelines for implementation of the World Heritage Convention stipulate categorically that a cultural property proposed for the World Heritage List must be protected by law, by contractual agreements, or by tradition (*Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention*, paragraph 24 b ii). None of these options is valid for Sighișoara.
- A complete version of the local ordinance for the conservation district (the Zone for the protection of the architectural and urban design heritage of Sighișoara) is requested.
- A statement is required concerning the precautionary measures being taken to prevent further loss of the city wall. If there are plans for reconstruction of the collapsed sections of the wall between the Butchers' and Ropemakers' Towers, these should be submitted.
- A request is made for review of whether lower Baier Lane (Street of 1 December) could be included in the conservation district.

The State Party subsequently provided extensive supplementary documentation which has been studied by ICOMOS and found to satisfy all these points.

### **Brief description**

Founded by German craftsmen and merchants, known as the Saxons of Transylvania, the historic centre of Sighișoara has preserved in an exemplary way the features of a small, fortified, medieval town which played an important strategic and commercial role at the edges of central Europe for several centuries.

### **Recommendation**

That this property be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria iii and v* :

*Criterion iii* Sighișoara is an outstanding testimony to the culture of the Transylvanian Saxons, a culture that is coming to a close after 850 years and will continue to exist only through its architectural and urban monuments.

*Criterion v* Sighișoara is an outstanding example of a small fortified city in the border region between the Latin-oriented culture of central Europe and the Byzantine-Orthodox culture of south-eastern Europe. The apparently unstoppable process of emigration by the Saxons, the social stratum which had formed and upheld the cultural traditions of the region, threatens the survival of their architectural heritage as well.

ICOMOS, September 1999

## Sighisoara (Roumanie)

No 902

### Identification

<i>Bien proposé</i>	Centre historique de Sighisoara
<i>Lieu</i>	Région de Mures
<i>Etat Partie</i>	Roumanie
<i>Date</i>	29 juin 1998

### Justification émanant de l'Etat Partie

La vieille ville de Sighisoara est un site représentatif de la civilisation allemande des colons saxons de Transylvanie. Elle témoigne d'une manière de construire qui a considérablement influencé, pendant tout le Moyen Age, le développement ultérieur des villes de Transylvanie, le type d'habitat urbain ainsi que l'architecture traditionnelle. **Critère ii**

Le tissu urbain et la structure géométrique et spatiale ainsi que les nombreux monuments d'une valeur incontestable, confèrent à cet ensemble, développé en symbiose organique avec le paysage, la valeur d'un accomplissement exceptionnel. **Critère iii**

La ville constitue l'un des types les plus représentatifs de la structure médiévale spécifique d'un site urbain de petite dimension possédant un ensemble architectural homogène et disposant toutefois d'une position géographique unique. **Critère iv**

Elle constitue l'exemple le mieux conservé de toutes les villes de Transylvanie, un témoignage de ce qui est caractéristique de la tradition de construction des colons saxons du Moyen Age, tradition exprimée par la conservation des styles architecturaux, des procédés de construction et de la forme de l'habitat urbain, maintenus jusqu'à nos jours.

Tout cela prouve que Sighisoara est un site représentatif de la civilisation allemande médiévale et moderne de Transylvanie, menacée par les mutations sociales et culturelles survenues durant les dernières décennies suite à l'exil massif de la minorité allemande. **Critère v**

### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, le Centre historique de Sighisoara est un *ensemble*.

## Histoire et Description

### Histoire

Situé au cœur de la Transylvanie, Sighisoara s'est développé sur un plateau, dominé par une colline, qui surplombe une boucle de la rivière Tîrnava.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, des artisans et des marchands allemands, dits Saxons, sont appelés par les souverains hongrois pour coloniser la Transylvanie et protéger la frontière des Carpates contre les peuples des steppes. Ils s'établirent sur la colline, appelée colline de la Cité, qui a livré des témoignages d'occupation remontant au paléolithique.

À la suite des incursions tatars de 1241, l'établissement fortifié de la colline de la Cité sera renforcé de murs munis de tours qui seront étendus pour englober l'ensemble du plateau à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. La ville, connue en 1280 sous le nom de *Castrum Sex*, développe ses activités commerciales grâce aux puissantes corporations d'artisans. Chacune des corporations s'est chargée de la construction d'une tour et de sa défense. L'importance de la ville est reconnue en 1367, lorsqu'elle obtient le titre de *Civitas* et devient la deuxième entité politique territoriale de Transylvanie (le « scaun » de Schässburg, appellation d'origine germanique de Sighisoara).

Soumise à la pression des Turcs entre 1421 et 1526, la cité surélève ses murs. Dans le même temps, un habitat se développe autour de l'église de l'hôpital Saint-Antoine (présence attestée par des documents en 1461) située au pied du plateau. Le noyau de la Ville basse protégé par des murs percés de portes défensives, s'étendra progressivement à l'est et à l'ouest pour atteindre aujourd'hui les deux rives de la Tîrnava.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, la ville de Sighisoara subit une succession d'événements tragiques. La population est réduite de près de moitié à la suite de deux épidémies de peste. En 1676, un incendie détruit les trois quarts de la ville dont réchappent les édifices de la colline de la Cité et les bâtiments sont reconstruits sur les anciennes fondations. La Ville basse est également frappée par deux incendies (1736 et 1788), des inondations (1771) et l'ensemble de la ville par le séisme de 1838.

En 1840, les corporations de marchands perdent le monopole qui leur avait été accordé dès le XIII<sup>e</sup> siècle et elles disparaissent. Resté quelque peu en retrait du grand courant de développement économique du XIX<sup>e</sup> siècle, Sighisoara a préservé son centre historique des transformations à grande échelle. Des interventions ponctuelles ont cependant entraîné la perte de quelques tours et d'une section des murs. En 1886, lorsque la Hongrie a transféré la constitution de « Komitat » (district) à la Transylvanie, Sighisoara/Schässburg devenant la capitale du district Tîrgu Mares/Neumarkt, le monastère des dominicains a été démoli pour faire place au nouvel hôtel de ville.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la partie haute de Sighisoara maintient sa fonction de centre administratif et culturel. Les

activités commerciales et artisanales sont transférées dans la Ville basse qui perdra ses fortifications dans une phase d'extension ultérieure.

#### *Description*

Le centre historique de Sighisoara, proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, est constitué par le site fortifié qui s'étend sur le plateau aux versants abrupts dominé par la colline de la Cité, la Ville basse et les versants boisés situés en contrebas. Ces deux secteurs forment un ensemble indissociable qui correspond aux limites historiques de la ville médiévale.

Le centre historique de Sighisoara conserve, en dehors des implantations du XIX<sup>e</sup> siècle, un tissu urbain d'origine médiévale avec son parcellaire, différencié suivant les phases successives de développement du site, et son réseau de rues étroites sur lesquelles s'alignent des rangées serrées de maisons.

La Citadelle est composée de trois rues longitudinales coupées de passages transversaux. L'axe principal (rue de l'Ecole) relie la Place de la Cité aux deux portes principales aménagées au nord, sous la Tour des Tailleurs et au sud, sous la Tour de l'Horloge. Cette dernière permet de passer dans la Ville basse qui s'étend en suivant la pente autour de la Place Hermann Oberth (ancienne Place du Marché), point d'intersection des rues transversales avec l'axe majeur (rue Ilari Chendi et rue 1 Decembrie).

Les fouilles archéologiques menées dans la Citadelle ont dégagé les vestiges de maisons en bois des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles dont les fondations ont été englobées dans les maisons en pierre des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles reconstruites pour la plupart après l'incendie de 1676.

Les maisons, pour la plupart de simples maisons d'artisans à deux ou trois étages, sont construites en pierre ou en briques revêtues d'un crépi coloré et surmontées d'une haute toiture couverte de tuiles. Elles se distinguent par leur plan : façades étroites sur la rue avec disposition en L ou en U, tour d'habitation, maisons avec pièces enfilade, etc.

Les maisons au plan compact, sans doute les plus anciennes, sont caractérisées par une galerie d'entrée latérale et voûtée. En raison de l'exiguïté des parcelles, cette galerie d'entrée est parfois commune à deux maisons mitoyennes. Elles conservent généralement au sous-sol d'anciennes voûtes en berceau, les ateliers au rez-de-chaussée couverts de plafonds en bois ou bien de voûtes en briques et aux étages, les pièces d'habitation. Quelques façades (Place de la Cité, par exemple) présentent une architecture plus aristocratique d'inspiration baroque (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle).

Un groupe de maisons, situées entre la ruelle de la Citadelle et la Place Hermann Oberth, se singularise par la disposition des étages, adaptation à la configuration du terrain en pente.

Un mur long de 930 mètres et muni de tours ceinture le plateau de la Citadelle. Il témoigne des différentes phases de construction depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'élève sur une hauteur de 8 à 10 mètres entre la tour des Cordiers et celle des Bouchers, partie la mieux conservée. Les neuf tours qui subsistent, sur les quatorze d'origine, se distinguent par leurs formes. L'imposante tour de l'Horloge occupe une place particulière comme symbole de la ville car elle était placée sous la responsabilité du conseil municipal qui y tenait ses assemblées jusqu'en 1556. Située au milieu du mur sud des fortifications, elle domine les trois places du centre historique et protège les escaliers qui relient la Ville haute de la Ville basse. Elle abrite aujourd'hui un musée.

Parmi les monuments du centre historique de Sighisoara, il faut citer l'église Saint-Nicolas, un édifice représentatif de l'architecture gothique de Transylvanie. Juchée sur la colline, on y accède par un escalier à rampes de 175 marches appelé escalier des Ecoliers qui est protégé par une couverture en bois depuis 1642. L'église Saint-Nicolas, construite par étapes du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle sur les vestiges d'un édifice roman, adopte un plan de type halle avec une abside polygonale. La décoration sculptée de la façade témoigne d'influences provenant d'Europe centrale.

L'église Sainte-Marie du monastère des dominicains, démoli en 1886, est un monument gothique du XIII<sup>e</sup> siècle de type halle aux façades dépouillées qui renferme un autel baroque de 1680.

Le monastère des dominicains, la tour des Tonneliers, au sud-est de la Citadelle, la tour des Serruriers et l'église du couvent des franciscains, au nord ont fait place respectivement au massif bâtiment de style néo-Renaissance de l'Hôtel de Ville (1886-1888) et à l'église romane catholique (1894).

## **Gestion et Protection**

### *Statut juridique*

Une nouvelle loi de conservation fait l'objet de discussions depuis plusieurs années ; le projet a déjà été amendé 15 fois. Une question particulièrement ardue se pose : dans quelle mesure la dénationalisation doit-elle être autorisée pour les édifices historiques qui appartenaient jusqu'à maintenant à l'État ou aux gouvernements communaux (par exemple les demeures des Saxons ayant émigré en Allemagne avant 1990) ? Une division en deux catégories est prévue. Les édifices historiques d'importance nationale (catégorie A) doivent rester propriété de l'État ; tous les autres peuvent être dénationalisés. À ce jour, la seule distinction se fonde sur les bâtiments historiques classés et les bâtiments importants pour le paysage urbain. Ainsi, à l'avenir, une troisième catégorie fera son apparition.

Sur le plan du district de conservation de Sighisoara, qui constitue une zone tampon adéquate, la quasi-totalité des édifices de la Ville haute est enregistrée sous l'une ou l'autre des deux désignations

actuellement utilisées. Les deux tiers des maisons sont des bâtiments historiques, un tiers est considéré comme important pour le paysage urbain. Dans la Ville basse, le ratio est inversé. La nouvelle loi imposera d'éliminer les édifices qui sont d'envergure nationale et ne peuvent donc être dénationalisés. Très probablement, cette catégorie comprendra essentiellement les deux églises, le cimetière, l'Hôtel de Ville, les fortifications et l'escalier des Écoliers.

Problème particulier de la dénationalisation : de nombreuses demeures sont occupées par plusieurs familles, qui devraient toutes avoir le droit d'acheter la partie dans laquelle elles vivent. D'autres réglementations devront être élaborées pour assurer la responsabilité mutuelle de toutes les parties en ce qui concerne la conservation et le traitement uniforme des parties communes des bâtiments (toit, escaliers, façades).

L'importance nationale de la Ville haute et de la Ville basse en qualité de district de conservation a déjà été établie en 1996, époque à laquelle elles ont été réunies en une « zone de protection du patrimoine architectural et urbain » ; ce district de conservation porte sur l'intégralité de la Ville haute, l'ancienne place du marché (place Hermann Oberth) et ses alentours, ainsi que sur les bâtiments à flanc de colline de la route du Moulin et de l'Hôpital. Les portes de la ville (la porte de l'Hôpital, la porte du Moulin et la porte de la route Baier), représentées sur les anciennes cartes et les vues de la ville, ont été utilisées pour déterminer les limites du district de conservation.

Ces limites deviennent incertaines dans les régions où des zones urbaines se sont élevées en dehors des fortifications. Cette remarque est particulièrement valable pour les quartiers aux alentours de la porte de la route Baier (aujourd'hui nommée rue du 1<sup>er</sup> Décembre). Le développement historique homogène dans cette zone (les édifices datent principalement du XIX<sup>e</sup> siècle pour ce qui est des éléments extérieurs, mais le noyau est souvent plus ancien) rend souhaitable d'ajouter celle-ci au district de conservation, en l'incluant aussi dans la zone proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Cela vaut également pour la courte route transversale qui part de la route de l'Hôpital jusqu'au sud, directement à l'ouest de l'ancienne porte de l'Hôpital, avec ses deux édifices historiques du XIX<sup>e</sup> siècle (étude du notaire et ancien pensionnat).

### *Gestion*

La conformité aux dispositions réglementant le district de conservation est contrôlée par l'office de construction municipal, qui répond de ses actes directement devant le maire. Un permis est requis pour tout travail de construction dans la zone de conservation. En principe, la démolition n'est pas autorisée, à l'exception de récents bâtiments à l'arrière de certains lots de terrain. L'agrément de l'Administration de la conservation historique, du ministère de la Culture, doit être obtenu pour les travaux de construction sur les bâtiments historiques. Les mesures prises illégalement doivent être défaites,

et donnent lieu au paiement d'une amende. Les édifices dans le district de conservation ayant tous été étudiés, et les résultats ayant été publiés, personne ne peut prétendre ignorer la situation.

## **Conservation et Authenticité**

### *Historique de la conservation*

Apparemment, aucun travail de conservation majeur n'a été effectué avant 1990 ; tout du moins, aucun rapport n'en fait état. Le plus important projet de ces dix dernières années a été la restauration de l'église Saint-Nicolas sur la colline, en étroite collaboration avec l'office de conservation roumain et la fondation Messerschmitt de Munich. Cette dernière s'est assignée pour mission de préserver le patrimoine culturel des Allemands en Europe de l'est et du sud-est, même après leur expulsion ou leur émigration vers leur ancienne patrie. L'église a été fermée et a subi des travaux pendant plusieurs années. Elle possède un nouveau toit de petites tuiles d'argile et un nouveau sol fait de dalles de grès ; l'édifice a été ré-enduit et peint. Des vestiges de l'enduit peint façon pierre de taille ont été conservés, de même que les peintures murales du gothique tardif qui ont survécu en plusieurs endroits. L'église de la colline, que la congrégation n'utilise que pendant les vacances, doit abriter un musée pour les peintures murales et les tableaux du gothique tardif ; les retables non réclamés des églises désaffectées doivent également y trouver asile.

Il n'existe pratiquement aucun fonds public disponible pour des travaux de conservation sur les maisons résidentielles ou pour la rénovation de l'infrastructure, qui s'impose pourtant de toute urgence. Il n'y a aucune chance pour que cette situation change bientôt ; le travail d'urbanisme est donc lui aussi limité à la formulation d'objectifs généraux tels l'amélioration du niveau de vie dans les appartements, la rénovation et l'enfouissement des lignes d'électricité, de gaz et de téléphone, et le pavage des rues.

Les fortifications de la ville posent un problème particulièrement important. Dans les discussions autour de la possibilité d'inscrire Sighisoara sur la Liste du patrimoine mondial, elles sont l'un des atouts maîtres. D'autres villes de Transylvanie, comme par exemple Sibiu, possèdent des fortifications plus vastes, associées à des événements historiques de plus grande importance (sièges, bombardements). Mais aucune ne peut prétendre, même de loin, posséder des fortifications aussi bien préservées que celles de Sighisoara. Toutefois, les murailles ne conservent leur hauteur originale qu'en quelques endroits. La plus longue section de mur présentant sa hauteur originale, qui s'étend entre la tour des Cordiers et celle des Bouchers (aux portes du cimetière, en contrebas de l'église de la colline), s'est effondrée sur près de la moitié de sa longueur pendant l'été 1998. La partie restante risque elle aussi de s'écrouler. Une action rapide et déterminée s'impose donc si l'on ne veut pas perdre totalement cette section du mur.



### *Authenticité*

Le degré d'authenticité de Sighisoara peut être considéré comme très élevé, tant en termes de monuments que de tissu urbain, si l'on prend pour point de départ la situation créée au XIX<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, si la perte du monastère des dominicains et son remplacement par l'Hôtel de Ville en 1886-1888 ne sont pas acceptés comme un développement légitime de la forme urbaine, des conclusions différentes et moins positives s'ensuivent. La même remarque vaut également pour le couvent des franciscains et l'école allemande baroque, tous deux des nouveaux édifices illustrant le renouveau des styles historiques.

### **Évaluation**

#### *Action de l'ICOMOS*

Une mission d'expertise s'est rendue à Sighisoara en janvier 1999. L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques.

#### *Caractéristiques*

Sighisoara est une petite ville à l'intersection de routes commerciales qui viennent de l'ouest et du nord de la Transylvanie, poursuivent jusqu'à Brasov et de là enjambent les Carpates pour mener en Valachie. Pendant des siècles, elles ont permis l'échange de produits et d'idées entre les pays chrétiens de l'Europe centrale et l'empire ottoman.

#### *Analyse comparative*

Du fait de sa situation exposée dans l'arc des Carpates, qui a toujours formé une frontière dangereuse entre les Mongols et les Tatars (à l'est) et les Turcs (au sud), la Transylvanie était un pays où non seulement les villes, mais aussi les places de marché et les villages ne pouvaient survivre, que si leurs défenses (murailles, châteaux, églises fortifiées) étaient constamment renouvelées et étendues. Par opposition aux églises fortifiées, dont de nombreux exemples ont survécu, les fortifications des villes ont été laissées à l'abandon, exception faite de quelques fragments, du fait de la croissance qu'ont connue les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, si ce n'est en ce qui concerne Sighisoara.

Quand on envisage Sighisoara dans le contexte plus vaste de toutes les villes fondées aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles dans ce qui était alors le royaume de Hongrie par des marchands et artisans allemands (les Saxons), on trouve deux autres villes de la Slovaquie actuelle inscrites sur la Liste du patrimoine mondial il y a plusieurs années : Banská Štiavnica (Schemnitz) et Spissky Hrad (Zipser Burg). Toutes deux sont comparables, en taille et en âge, à Sighisoara. Dans l'une comme dans l'autre, les monuments les plus importants sont des édifices fortifiés. Mais là s'arrêtent leurs similitudes. En effet, Banská Štiavnica est née de l'industrie minière, Spissky Hrad est un

évêché. Les fortifications n'ont pas survécu. Dans le patrimoine culturel des Saxons qui s'installèrent en Transylvanie et à Spis (Zips), marquant de leur griffe les villes et villages de ces régions depuis 1150, environ, jusqu'en 1990, Sighisoara représente le type urbain d'une ville fortifiée d'artisans et de marchands. Elle est d'ailleurs le meilleur exemple de ce type.

#### *Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures*

La question de la propriété doit faire l'objet de nouvelles réglementations. Il convient de donner aux habitants la possibilité d'acquérir les maisons dans lesquelles ils vivent, et d'encourager les propriétaires à investir des capitaux privés dans la conservation des bâtiments historiques. Les tours des fortifications devraient rester la propriété de la ville, mais des contrats peuvent être rédigés en vue d'un usage privé.

Les parties de la muraille en danger, tout particulièrement la section s'étendant entre la tour des Cordiers et celle des Bouchers, doivent être provisoirement renforcées afin d'empêcher d'autres pertes. Il convient en outre de se pencher, par des recherches approfondies, sur les causes du danger et du récent effondrement. Enfin, des plans pour la protection à long terme des murailles doivent être mis au point et discutés avec les experts internationaux recommandés par l'UNESCO.

Les limites du district de conservation (zone de protection du patrimoine architectural et urbain) devraient être révisées, en envisageant la possibilité d'inclure la route Baier (rue du 1<sup>er</sup> Décembre) dans ce district. L'objectif : empêcher le type de démolition à grande échelle qui a malheureusement eu lieu sur la route du Moulin.

Un plan d'urbanisme devrait être élaboré pour la zone égalisée sur la route du Moulin, afin de définir les possibles emplacements d'un développement futur (lignes de construction, densité, limites de hauteur, etc.). Une fois les investisseurs trouvés, il serait bon de lancer un concours, afin d'aider au développement d'idées pour la conception future de la zone.

Le Bureau a renvoyé cette proposition d'inscription à l'Etat partie en lui demandant les informations supplémentaires suivantes :

- Pour quand est-on en droit d'attendre la promulgation de la loi sur la protection des bâtiments historiques ? Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* stipulent absolument qu'un bien culturel proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial doit être protégé par la loi, par des accords contractuels ou par la tradition (paragraphe 24 b ii). Aucune de ces options n'est valable pour Sighisoara.
- Une version complète de l'arrêté local concernant le district de conservation (zone de protection du patrimoine architectural et urbain de Sighisoara) est requise.

- Une déclaration est également requise en ce qui concerne les mesures préventives prises pour empêcher d'autres pertes des murailles. S'il existe des plans de reconstruction des sections effondrées entre la tour des Bouchers et celle des Cordiers, ceux-ci devraient être soumis.
- Une requête est faite quant à la possibilité d'inclure la route Baier (rue du 1<sup>er</sup> Décembre) dans le district de conservation.

Par la suite, l'Etat partie a fourni une importante documentation complémentaire. Elle a été étudiée par l'ICOMOS qui considère qu'elle répond à tous ces points.

### **Brève description**

Fondé par des artisans et des marchands allemands, appelés Saxons de Transylvanie, le centre historique de Sighisoara a gardé de manière exemplaire les caractéristiques d'une petite ville médiévale fortifiée qui a eu pendant plusieurs siècles un rôle stratégique et commercial notable aux confins de l'Europe centrale.

### **Recommandation**

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et v* :

*Critère iii* Sighisoara est un témoignage remarquable de la culture des Saxons de Transylvanie, culture qui s'achève après 850 années d'existence et qui ne perdurera plus que par ses monuments architecturaux et urbains.

*Critère v* Sighisoara est un exemple remarquable de petite ville fortifiée dans la région qui marque la frontière entre la culture latine de l'Europe centrale et la culture byzantine orthodoxe de l'Europe du sud-est. Le processus d'émigration des Saxons, apparemment impossible à endiguer, la disparition des couches sociales qui formaient et maintenaient les traditions culturelles de la région, tout cela menace également la survie de leur patrimoine architectural.

ICOMOS, septembre 1999